



les cadres de vie

Améliorer

Rapport financier

2 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

3 RAPPORT DU DIRECTOIRE

- 3 Changements de périmètre
- 3 Faits marquants
- 4 Changement de méthode comptable
- 4 Présentation des comptes
- 7 Événements post-clôture
- 7 Perspectives
- 7 Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- 10 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- 11 Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux
- 11 Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- 15 Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
- 15 Proposition de nomination de nouveaux membres au sein du Conseil de Surveillance
- 15 Gouvernement d'entreprise
- 16 Informations sur les activités en matière de recherche et de développement
- 17 Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- 17 Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société
- 17 Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société
- 19 Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations
- 20 Informations sur les délais de paiement
- 21 Informations sur les risques
- 22 Informations sur les dépenses non déductibles
- 22 Affectation du résultat
- 23 Conventions réglementées
- 23 Évolution boursière

25 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 25 Le gouvernement d'entreprise
- 30 Le contrôle interne

35 RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

36 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 36 Compte de résultat consolidé
- 37 État du résultat global
- 38 Bilan consolidé actif
- 39 Bilan consolidé passif
- 40 Variation des capitaux propres consolidés
- 42 Tableau des flux de trésorerie
- 43 Annexe aux documents comptables consolidés
- 43 Règles et méthodes comptables
- 54 Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2011

84 COMPTES SOCIAUX

- 84 Bilan au 31 décembre 2011
- 85 Compte de résultat au 31 décembre 2011
- 85 Projet d'affectation du résultat exercice 2011
- 85 Annexe aux documents comptables de Somfy SA

99 RELATION ACTIONNAIRES

100 ORGANISATION

101 DOCUMENTS JURIDIQUES

- 101 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 102 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 104 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA
- 105 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 106 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
- 107 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions
- 108 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- 109 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés ou salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
- 110 Rapport du Conseil de Surveillance
- 111 Projet de résolutions

Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros	31/12/11	31/12/10*
Chiffre d'affaires hors taxes	952,4	852,6
Résultat opérationnel courant**	124,7	138,6
Résultat opérationnel	116,3	132,1
Résultat net	161,4	96,2
Résultat net - part Groupe	160,6	95,4
Capacité d'autofinancement	149,0	149,4
Investissements industriels et commerciaux	44,9	29,9
Dotations aux amortissements**	- 38,0	- 35,8
Situation nette	841,2	807,8
Endettement financier net***	15,7	36,0
Actif non courant	884,0	786,2
Effectif moyen	7 824	5 472

* Conformément à IFRS 3, l'allocation du prix d'acquisition de Dooya avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2010. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le bilan au 31 décembre 2010.

** Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions pour - 4,4 M€ en 2011 et - 2,3 M€ en 2010.

*** Majoré des dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et des compléments de prix pour 40,3 M€ en 2011 et 40,5 M€ en 2010 et minoré des créances obligataires non cotées pour 65,3 M€ en 2011 et 58,1 M€ en 2010.

Rapport du Directoire

à l'Assemblée Générale mixte du 15 mai 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

■ Changements de périmètre

Somfy Activités a acquis :

- 40 % de la société **STOR'M**, spécialisée dans la motorisation de portail, pour 0,3 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence à compter de la date d'acquisition (mai 2011) ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, les 40 % restants de **BFT GmbH** pour 0,5 M€. Cette société était intégrée globalement dans les comptes consolidés, il n'y a donc pas de modification de contrôle ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, **BFT Gulf-Technoworld**, distributeur de produits BFT. La totalité du capital a été achetée pour un prix de 2,6 M€. Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un *earn-out* de 0,7 M€. L'ensemble a généré un écart d'acquisition de 3,0 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (avril 2011), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 3,1 M€.

Somfy Activités a exercé son option d'achat pour acquérir 20 % supplémentaires du capital de la société **BFT Piemonte** pour 0,2 M€, portant sa participation à 90 %. Il reste une option croisée de *put/call* pour l'acquisition des 10 % résiduels.

Somfy Activités a finalisé mi-mai 2011 un accord avec les actionnaires de la société brésilienne **Garen Automação**, leader sud-américain des automatismes pour portes et portails. L'engagement de Somfy se traduit, dans un premier temps, uniquement par la souscription d'obligations convertibles et classiques émises par Garen pour respectivement 11,1 M€ et 2,5 M€. Les obligations convertibles, à horizon 2016, permettront éventuellement d'en prendre le contrôle.

Somfy Activités a cédé sa participation dans la société Firstinnov sur le second semestre 2011, sans impact significatif sur l'exercice 2011.

Somfy Participations a pris une participation de 47,23 % du capital de **Pellenc** pour 64,9 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre

2011. Cette acquisition n'a donc aucune incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2011. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 21,8 M€. Les affectations seront effectuées courant 2012. À titre indicatif, le chiffre d'affaires 2011 est de l'ordre de 114,2 M€ pour 100 % du Groupe.

Somfy Participations a cédé début février 2011 à Assa Abloy sa participation de 32,95 % dans le capital **d'agta record**. Le montant de la cession est de 109,8 M€, dont 101,1 M€ déjà encaissés, le solde de 8,7 M€ devant être réglé au plus tard début 2013. La plus-value nette de frais de 63,1 M€ a été comptabilisée en résultat financier sur la période.

Somfy Participations a cédé mi-décembre 2011 la participation qu'elle détenait dans le capital de Babeau Seguin pour 6,5 M€. La plus-value comptabilisée en résultat financier ressort à 4,1 M€.

■ Faits marquants

Somfy Activités a déprécié les écarts d'acquisition de **O&O**, Pujol et Yorkshire Technology :

- les perspectives de **O&O**, filiale de BFT SpA qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants, se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition face à la situation macro-économique du sud de l'Europe, zone dans laquelle se situe l'essentiel de son activité. L'écart d'acquisition a été déprécié pour 4,1 M€, soit 60 % de sa valeur ;
- les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de **Pujol** (société espagnole), fortement impactée par la dégradation de l'environnement macro-économique de l'Europe méridionale. S'agissant d'une acquisition antérieure à l'application de la norme IFRS 3 révisée, l'écart d'acquisition a été révisé en contrepartie de l'annulation de la dette liée au complément de prix pour 2,2 M€ ;
- les perspectives de **Yorkshire Technology** se sont dégradées. L'écart d'acquisition a été intégralement déprécié pour 0,3 M€.

Somfy Activités a déprécié de 0,5 M€ la valeur d'équivalence d'**Oxygen (Astélia)**, société détenue à 40 % et spécialisée dans les systèmes d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Cette dépréciation fait suite à des indices de perte de valeur.

Somfy Participations a cédé les actifs de Parquets Marty : alors placée en redressement judiciaire, la cession a été dé-

cidée le 12 juillet 2011 par le Tribunal de Commerce d'Agen. Cette participation de Somfy Participations était consolidée par la méthode de mise en équivalence. Le groupe Somfy a intégralement déprécié les actifs qu'il détenait dans le groupe Parquets Marty, ce qui s'est traduit par un impact de -1,2 M€ dans la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011.

Somfy Participations a déprécié de 2,0 M€ l'écart d'acquisition de **Sirem**. Cette dépréciation fait suite aux difficultés persistantes de Sodim dont les résultats sont en deçà des Business Plan.

Les états financiers du 31 décembre 2010 ont été retraités suite à l'allocation définitive du prix d'acquisition de **Dooya**.

Changement de méthode comptable

Comme précisé dans l'annexe des comptes annuels sociaux, Somfy SA a décidé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 la méthode dite du coût historique pour l'évaluation des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive, avec pour conséquence de minorer la situation nette d'ouverture de 239,3 M€.

Présentation des comptes

Données sociales

Au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 2,1 M€. Le résultat financier est de 133,2 M€. Il tient compte à hauteur de 93,4 M€ de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2010 et de 65,6 M€ de plus-values de cession de titres de participations.

Le résultat net atteint 129,0 M€. Il intègre un produit d'intégration fiscale de 3,7 M€.

Données consolidées

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est passé de 852,6 à 952,4 M€ sur l'exercice écoulé (+11,7 % en termes réels, et +4,9 % à données comparables). Sa progression a faibli sur les deux derniers trimestres suite à un effet de base moins favorable au second semestre et à la dégradation de l'environnement, particulièrement sensible à partir de l'été.

Le chiffre d'affaires de Somfy Activités s'est élevé à 842,8 M€ (+12,8 % en termes réels, et +5,0 % à données comparables).

Plusieurs zones ont clôturé l'exercice en nette progression, à données comparables, malgré un fléchissement sur la seconde partie de l'année. C'est le cas de l'Europe de l'Est et du Centre (+11,9 %), de l'Allemagne (+10,8 %), de la France (+6,3 %) et des Amériques (+6,2 %). Les autres zones ont clôturé sur des notes plus contrastées. L'Asie-Pacifique (+3,3 %), a ainsi subi des catastrophes naturelles durant l'année, l'Europe du Nord et l'Europe du Sud (respectivement -0,0 % et -1,3 %) ont souffert de la crise économique.

Le chiffre d'affaires de Somfy Participations est ressorti à 112,5 M€ (+4,9 % en termes réels, et +5,0 % à données comparables).

Les trois sociétés intégrées globalement ont progressé, à données comparables, sur l'exercice. Cotherm (+4,3 %) a terminé sur un rythme soutenu et compensé ainsi largement le tassement enregistré en début d'année. Les deux autres, Sirem et Zurflüh-Feller, se sont repliées en fin d'année, mais ont clôturé l'exercice en croissance sensible (respectivement +8,7 % et +4,0 %).

Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux constant
France	240 617	225 584	6,7 %	6,3 %
Allemagne	131 643	113 562	15,9 %	10,8 %
Europe du Nord	90 839	88 775	2,3 %	0,0 %
Europe de l'Est et Centrale	73 886	60 407	22,3 %	11,9 %
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	158 416	143 214	10,6 %	-1,3 %
Asie Pacifique	76 727	52 102	47,3 %	3,3 %
Amériques	70 647	63 807	10,7 %	6,2 %
SOMFY ACTIVITÉS	842 775	747 451	12,8 %	5,0 %
Somfy Participations	112 499	107 221	4,9 %	5,0 %
Intercos	-2 844	-2 066	37,7 %	37,7 %
GROUPE SOMFY	952 430	852 606	11,7 %	4,9 %

Résultats

Le résultat opérationnel courant du Groupe est passé de 138,6 à 124,7 M€ sur l'exercice (-10,1 %). Il représente 13,1 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant de Somfy Activités s'est élevé à 118,2 M€ (-7,7 %). Son recul s'explique en partie par les surcoûts de production liés au renchérissement des matières premières et aux perturbations de début d'année du site tunisien. Il provient également des efforts importants réalisés au cours de l'exercice, destinés à mettre en œuvre la stratégie de croissance (renforcement des équipes commerciales, en particulier sur les marchés émergents, intensification de la R&D notamment en domotique...).

Le résultat opérationnel courant de Somfy Participations est ressorti à 6,6 M€ (-38,2 %). Il se décompose en 10,2 M€ (-23,3 %) pour la contribution des sociétés consolidées globalement et 3,6 M€ pour les charges de structure (coûts d'acquisition,...). Sa baisse s'explique essentiellement par la hausse des prix des matières premières et dans une moindre mesure par l'augmentation des frais de sous-traitance (recours transitoire à des prestataires extérieurs).

Le résultat net de l'ensemble consolidé est passé de 96,2 à 161,4 M€ (+67,9 %). Il comprend des charges non courantes, notamment des dépréciations des survaleurs d'O&O et de Sirem, un résultat financier en forte progression suite à la plus-value de cession de la participation dans agta record et une contribution des sociétés mises en équivalence en amélioration sensible du fait du redressement de CIAT.

Abstraction faite du gain, d'un montant exceptionnel, constaté lors de la vente des titres d'agta record, le bénéfice net atteint 99,8 M€ (+3,8 %).

Situation financière

L'endettement financier net du Groupe ressort à 15,7 M€ à fin décembre, soit 1,9 % des capitaux propres. Il est majoré des compléments de prix sur acquisitions et des dettes attachées aux options concédées aux actionnaires minoritaires des sociétés consolidées par intégration globale. Il est minoré des créances obligataires, non cotées, émises par certaines participations ou sociétés proches.

L'endettement financier net avant créances obligataires s'élève à 81,0 M€, soit 9,6 % des capitaux propres.

Plusieurs opérations financières significatives ont été réalisées au cours de l'exercice, Somfy Activités s'est rapprochée de Garen Automação (souscription à une émission d'obligations convertibles avec la possibilité d'une prise de contrôle à terme). Somfy Participations a cédé ses intérêts dans agta record et Babeau Seguin, puis est entrée au capital de Pellenc (acquisition d'une participation minoritaire avec la perspective de l'obtention de la totalité du capital à moyen terme).

L'actif net réévalué de Somfy Participations est estimé à 357,5 M€ (-9,3 % à données comparables). Sa diminution par rapport à 2010 est liée à la baisse des ratios de valorisation résultant de la crise financière (chute des cours et des multiples des titres servant de base de comparaison).

Informations sectorielles au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	842 776	112 499	-	- 2 844	952 430
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	118 176	6 605	- 120	-	124 661
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 925	469	-	-	- 456
Capacité d'autofinancement	128 287	19 247	1 469	-	149 003
Investissements incorporels & corporels	38 699	6 235	-	-	44 934
Ecart d'acquisition	193 273	31 614	-	-	224 887
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	228 768	58 656	-	-	287 424
Titres de participations non contrôlés	41	132 159	-	-	132 200
Sociétés mises en équivalence	1 503	113 505	-	-	115 008

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

Méthodologie

L'actif net réévalué de décembre 2011 est calculé sur l'ensemble des actifs financiers que possède Somfy Participations.

Les actifs financiers définis comme des créances obligataires sont évalués pour leur valeur nominale incluant les intérêts capitalisés.

Concernant les titres de participation consolidés par intégration globale ou par mise en équivalence et les actifs disponibles à la vente, les méthodes d'évaluation choisies sont les suivantes :

Les **sociétés non cotées** sont évaluées par les méthodes habituelles, à savoir :

- la méthode des comparables boursiers

Un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à évaluer et pour lesquelles les analystes publient régulièrement leurs recherches et leurs estimations, est déterminé pour chaque société à valoriser. Il est stable dans le temps et n'est ajusté que dans le cas où un comparable n'est plus pertinent. Les multiples des sociétés de l'échantillon sont calculés à partir de la capitalisation boursière moyenne sur les 20 dernières séances précédant l'évaluation et de la dette nette estimée à la date d'évaluation par les analystes. Les estimations des analystes sont retenues pour calculer les multiples prévisionnels qui permettent de prendre en compte les perspectives de croissance des sociétés et du secteur concerné. Une décote peut être appliquée sur certains multiples pour tenir compte de la taille plus réduite entre les sociétés de l'échantillon et la so-

ciété évaluée. La moyenne des multiples d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) et de ROC (Résultat Opérationnel Courant) hors dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions récurrents des sociétés de l'échantillon est appliquée à l'EBE et au ROC récurrents de la société évaluée pour l'année en cours et les 2 années suivantes. La valeur d'entreprise retenue est calculée en faisant la moyenne des valorisations obtenues par application de ces multiples.

- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF)

Cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de flux de trésorerie établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières recueillies pour le même échantillon que celui servant pour les multiples. Les projections de flux de trésorerie correspondent par ailleurs à celles qui sont utilisées pour les tests de dépréciation.

- choix de la méthode

Lorsque la société évaluée est mature sur son marché, la valeur d'entreprise est calculée en faisant la moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour les sociétés évaluées dont la majeure partie de la croissance future porte sur un nouveau marché (changement de stratégie) ou en retournement, la valeur d'entreprise est calculée à partir de la méthode DCF.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par Somfy de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de Somfy.

La valeur d'entreprise ainsi calculée est minorée ou majorée des éléments hors exploitation, évalués à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché si celle-ci peut être déterminée de manière fiable, et de l'endettement financier net, ce qui donne la valeur réévaluée de la participation à 100 %. Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. La valeur de la participation dans l'actif net réévalué est obtenue en appliquant le pourcentage de détention de Somfy à la date de l'évaluation. Une décote de minorité est appliquée dans le cas de certaines participations ne donnant pas le contrôle et / ou de contrôle réduit.

Les **sociétés cotées** sont valorisées en retenant la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances boursières précédant l'évaluation.

Les **nouveaux investissements, filiales et participations cotées ou non cotées**, sont valorisés à leur prix de revient pendant les 12 premiers mois qui suivent leur acquisition. Après leur acquisition, les filiales établissent des comptes consolidés annuels, certifiés par les Commissaires aux Comptes, et actualisent leurs plans d'activité et leurs prévisions de résultat pour l'exercice suivant la date de leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui a été présenté ci-dessus.

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

En millions d'euros	Valorisation au 31/12/2011	Valorisation au 31/12/2010
Portefeuille equity	291,3	375,9
Portefeuille mezzanine	66,2	61,1
TOTAL PORTEFEUILLE	357,5	437,0

■ Événements post-clôture

Somfy Activités a reçu fin février 2012 l'accord des autorités chinoises permettant d'acquérir 15 % supplémentaires dans la société chinoise LianDa portant la participation de Somfy à 95 %.

■ Perspectives

L'environnement présent conduit le Groupe à se préparer à une évolution incertaine de ses marchés dans les prochains mois et à ajuster en conséquence son plan de marche.

Ainsi, Somfy Activités qui supportera en année pleine les dépenses engagées l'an dernier sera amenée à moduler et

adapter ses efforts en fonction de l'évolution de la conjoncture afin de préserver et maintenir son niveau de rentabilité. Pour autant, les attentes de plus en plus vives des consommateurs pour l'amélioration de leur cadre de vie valident et renforcent la stratégie mise en œuvre depuis deux ans.

L'objectif est semblable pour Somfy Participations qui accompagnera les sociétés en portefeuille dans l'optimisation de leur modèle et le développement de leur activité, et étudiera parallèlement les opportunités d'investissements et de cessions.

Informations sur la répartition du capital et sur les participations

Répartition du capital

(Article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5 % du capital et / ou des droits de vote connues au 31 décembre 2011 :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote*
Société en commandite par actions JPJ-S**	3 858 802	49,24	7 717 604	59,35
Famille Desparture**	825 273	10,53	1 036 628	7,97
JPJ 2 SA**	629 458	8,03	986 608	7,59
FAAC Holding SAS	571 400	7,29	1 142 800	8,79
Manacor**	391 900	5,00	483 810	3,72

* Sur la base d'un capital composé, au 31 décembre 2011, de 7 836 800 actions représentant 13 003 253 droits de vote.

** Il existe une action de concert liant la SCA JPJ-S, des membres de la famille Desparture et les sociétés JPJ 2 et Manacor.

Les modifications de cette liste au cours de l'exercice 2011 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce ».

Participations réciproques

(Articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque à mentionner selon la réglementation en vigueur.

Pactes d'actionnaires

Action de concert et pacte de préemption

La société en commandite par actions JPJ-S et certains membres de la famille Despature agissent de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions Somfy SA détenues par chacun d'eux.

Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions Somfy SA. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.

Il engage les signataires et leurs ayants droit mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.

Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de Somfy SA représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société en commandite par actions JPJ-S, sans limitation de durée.

Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 60,83 % des actions composant le capital de la société Somfy SA et 70,08 % des droits de vote attachés aux actions émises a été signé le 30 décembre 2009 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël, membres du Directoire ainsi que Jean-Bernard Guillebert, Jean Despature, Victor Despature, Xavier Leurent et Anthony Stahl, membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter du 30 décembre 2009 se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de deux ans, pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, il existe dix engagements collectifs de conservation portant globalement sur 56,84 % du capital de la société Somfy SA pris les 9 et 22 avril 2010 et 13 décembre 2010 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par un signataire.

Dispositions statutaires relatives aux droits de vote multiples

(Extrait de l'article 28 des statuts)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Se voient toutefois conférer un droit de vote double, les actions totalement libérées et justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, perd le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce au cours de l'exercice 2011

La société Manacor a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 septembre 2011, le seuil de 5 % du capital de la société Somfy et détenir à cette date 391 900 actions Somfy représentant 483 810 droits de vote, soit 5,0008 % du capital et 3,81 % des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Somfy hors marché.

Informations sur les achats d'actions propres

(Article L. 225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2011 ; autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2011, il poursuivait les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2010 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations peuvent notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Le prix maximum d'achat par action est de 250 €, le montant maximum du programme de rachat d'actions ressort donc à 195 920 000 €.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées Générales de 2010 et 2011, la société a acheté 131 166 actions au cours moyen de 186,75 €, cédé 2 401 actions au cours moyen de 179,10 € et transféré, au titre des levées d'options d'achat, 5 413 actions au cours moyen de 76,81 €.

Sur les 131 166 actions acquises, 7 259 ont été allouées à l'objectif de liquidité, 11 653 à l'objectif de couverture de plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe et 112 254 en vue de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le montant des frais de négociation s'élève à 10 417,79 €.

Il n'y a pas eu de réallocation d'actions à des finalités autres que celles initialement définies.

Le nombre des actions propres détenues par la société est de 356 583 au 31 décembre 2011. Elles représentent 4,55 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 176,54 € pour une valeur nominale unitaire de 1 €, soit une valeur nominale totale de 356 583 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant

intervenir pendant la durée du programme. Les objectifs de ce programme seraient les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2012 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 250 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 195 920 000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle directe		Prise de contrôle indirecte	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
STOR'M SARL	200 parts sociales	40,0	-	-
Pellenc SA	1 230 726 actions	47,23	-	-

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (Article L. 225-100-3 du Code de Commerce)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est fait mention des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ci-après :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Somfy SA et toutes informations en la matière sont décrites à la rubrique « Informations sur la répartition du capital et sur les participations » ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, en dehors de l'existence d'un droit de vote double dont bénéficient les actions totalement libérées justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire (cf. extrait de l'article 28 des statuts) ;
- les droits de vote attachés aux actions Somfy détenues par le personnel au travers du FCPE actions Somfy sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à effet de le représenter à l'Assemblée Générale ;
- les pactes et autres engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ont été mentionnés à la rubrique « Pactes d'actionnaires » ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts sont respectivement prévues aux articles 15 et 30 des statuts ci-dessous reproduites :

Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire (Extrait de l'article 15)

« Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non.

Dans les conditions et pour la durée prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'à renouvellement du Directoire.

Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de Directeurs ne soit pas inférieur au minimum statutaire. A défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique n'a pas pour effet de résilier ce contrat. »

Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts (Extrait de l'article 30)

« L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance. »

- en matière de pouvoirs, le Directoire bénéficie exclusivement des autorisations décrites aux rubriques « Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations » et « Informations sur les achats d'actions propres » ;
- les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : les contrats signés entre Somfy SA et les établissements de crédit concernant les lignes de crédit octroyées obligent celle-ci à informer les banques de tous projets relatifs à une modification significative de son actionnariat, notamment ceux qui auraient pour conséquence de donner son contrôle à une société nouvelle ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Directoire.

Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux

(Article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Lors de sa réunion du 13 mai 2009, le Conseil de Surveillance a fixé la quantité d'actions que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions ; il en résulte que chaque mandataire devra conserver 25 % de la totalité des actions qui lui ont été attribuées gratuitement, ce pourcentage étant ramené à 20 % à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de l'attribution, puis successivement à 15 % à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de l'attribution, à 10 % à l'expiration d'un délai de 8 ans à compter de l'attribution et à 5 % jusqu'à cessation de ses fonctions.

Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice

(Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 12 novembre 2009 et a renouvelé les mandats des membres du Directoire. Ces nominations ont pris effet le 27 novembre 2009 pour une durée de 4 ans.

Le Directoire se compose comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Paul Georges DESPATURE	Président	27 novembre 2009	26 novembre 2013
Jean-Philippe DEMAËL	Membre	27 novembre 2009	26 novembre 2013
Wilfrid LE NAOUR	Membre	27 novembre 2009	26 novembre 2013

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

Paul Georges DESPATURE Président du Directoire

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA ;
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA ;
- Administrateur de FAAC SpA ;
- Gérant de CMC SARL.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base de la performance mesurée pour chacun des secteurs Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute un critère mesurant le niveau de l'endettement (dette nette/cash flow au 31 décembre de l'année).

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable n'est pas rendu public.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 14).

Depuis la cessation de son contrat de travail intervenue le 30 juin 2010, le Président du Directoire n'est plus rémunéré qu'au titre de son mandat.

Wilfrid LE NAOUR **Directeur Général de Somfy Participations**

- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA, Cotherm Participations SA et Direction Marty Holding SA ;
- Censeur de NMP SAS ;
- Président de Somfy Ltd et Provence Nouveau Monde SAS ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA, CIAT Group SA, Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA et Pellenc SA ;
- Administrateur de Somfy Mexico SA de CV, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, BFT SpA, Somfy Middle East Co Ltd et Somfy Systems Inc. ;
- Gérant de Somfy GmbH.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base de quatre critères spécifiques à Somfy Participations :

- l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues ;
- le coefficient de réalisation des budgets annuels ;
- l'amélioration de la structure financière de Somfy Participations ;
- la validation par le Conseil de Surveillance du plan stratégique présenté.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable n'est pas rendu public.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 14).

Jean-Philippe DEMAËL **Directeur Général de Somfy Activités**

- Président de NV Somfy SA, Somfy Hellas SA, Somfy Pty Ltd, Somfy SAS, Somfy China Co Ltd, Somfy AG, Somfy España SA, Somfy SIA, Somfy Nordic AB, Somfy Middle East Co Ltd, Somfy KK, Asian Capital International Ltd, Sino Link Trading Ltd et Sino Global International Holdings Ltd ;
- Administrateur de Somfy Co Ltd, Somfy ULC, Somfy India PVT Ltd, Somfy Systems Inc., Promofi BV, Somfy BV, Somfy Joo Co Ltd, Somfy Italia Srl, Energy Eye Inc., Harmonic Design Inc., Somfy Taiwan Co Ltd, Somfy Ltd, SISA Home Automation Ltd, Somfy Pte Ltd, Ningbo Dooya Mechanic and Technology Co. Ltd, Hong Kong CTLT Trade Co Ltd, New Unity Ltd, Somfy Pty Ltd, Somfy Nordic AB, Somfy Hellas SA, NV Somfy SA, Somfy AG, Somfy España SA et Somfy KK ;
- Gérant de Somfy GmbH.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte les éléments suivants :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant) ;
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans) ;
- le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du Chiffre d'Affaires, et par son différentiel avec l'évolution du Chiffre d'Affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs de la rémunération variable n'est pas rendu public.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction.

Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 14).

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC SARL. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Le salaire de référence est défini comme la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients de revalorisation CNAV. Sur la base des estimations qui situent à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à 35 + 15 = 50 % du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de 20 ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur.

Les membres du Directoire susceptibles d'être concernés par ce régime sont Wilfrid LE NAOUR et Jean-Philippe DEMAËL.

Au titre de leur contrat de travail antérieur à leur nomination au Directoire, Wilfrid LE NAOUR et Jean-Philippe DEMAËL sont également bénéficiaires du régime de retraite à cotisations définies, dit « Article 83 », s'appliquant aux Cadres

supérieurs ainsi qu'aux Directeurs salariés, pour lequel la part des cotisations à la charge de la société représente 6,25 % de la rémunération limitée au plafond de tranche B du régime des Cadres.

L'exercice des stock-options antérieurement attribuées à ces deux dirigeants est repris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Pour les membres du Directoire qui étaient jusqu'alors bénéficiaires des dispositifs de stock-options, les contraintes nouvelles introduites par la loi du 3 décembre 2008 ont conduit le Conseil de Surveillance à les exclure des attributions futures d'actions de performance et de stock-options. Cependant le Conseil a estimé nécessaire de continuer à donner de la perspective à leur action et d'aligner du mieux possible, comme par le passé, leurs intérêts sur ceux des actionnaires et des autres managers. Il a donc été décidé le principe de l'attribution d'une rémunération variable subordonnée à des conditions de performance identiques à celles retenues pour les attributions d'actions de performance au management. Il n'y a pas eu de versement à ce titre au cours de l'exercice. Il est rappelé que le Président du Directoire a toujours été exclu des attributions de stock-options et d'actions de performance. Il n'est donc pas concerné par cette mesure.

Mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

Martine CHARBONNIER **Membre du Conseil de Surveillance**

- Membre du Comité d'audit de Somfy SA ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA et de la SCA Altamir Amboise ;
- Administrateur de la SA Shan et de la SA Ausy.

Jean DESPATURE **Vice-Président du Conseil de Surveillance**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA.

Victor DESPATURE **Membre du Conseil de Surveillance**

- Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Somfy SA ;
- Président Directeur Général de MCSA SA ;
- Président du Conseil de Surveillance des SCA JPJ-D et JPJ-S ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA et de la SAS Mobilis ;
- Représentant permanent de MCSA SA, Président des SAS MCSA-CELERC, MCSA-SIPEM et MCSA-SET ;
- Gérant des SARL MCSA PARTICIPATION, MGS, MCSA-2E et MCSA-Tunis et des SC VICMA, DEVIN-VD, LE MARECHAL et POUZANT ;
- Administrateur de la SA COLAM ENTREPRENDRE.

Jean-Bernard GUILLEBERT **Président du Conseil de Surveillance**

- Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Somfy SA ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA.

Xavier LEURENT **Membre du Conseil de Surveillance**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA ;
- Gérant de FIDEP.

Valérie PILCER **Membre du Conseil de Surveillance**

- Membre du Comité d'audit de Somfy SA.

Anthony STAHL **Membre du Conseil de Surveillance**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA, JPJ-D et JPJ-S ;
- Gérant de FIDEP.

Tableaux des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse des rémunérations

En euros	Jetons de présence 2011	Rémunération fixe 2011	Rémunération variable 2011 (*)	Avantages en nature 2011
Membres du Directoire				
Paul Georges DESPATURE – Président du Directoire	-	200 000	394 000	-
Jean-Philippe DEMAËL	-	350 524	252 103	4 668
Wilfrid LE NAOUR	-	357 000	184 103	5 916
Membres du Conseil de Surveillance				
Jean-Bernard GUILLEBERT – Président du Conseil de Surveillance	10 800	39 960 (**)		
Martine CHARBONNIER	5 000			
Jean DESPATURE	5 000			
Victor DESPATURE	14 600			
Xavier LEURENT	5 000			
Valérie PILCER	5 000			
Anthony STAHL	5 000			

(*) Rémunération versée en 2011 au titre de l'exercice 2010.

(**) Rémunération en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Options attribuées et exercées durant l'exercice

Wilfrid LE NAOUR – Situation au 31/12/2011

Plan N°	Date attribution	Date disponibilité	Cours attribué	Solde 31/12/10	Attributions 2011	Levées 2011	Radiations 2011	Solde au 31/12/11
14	31/03/06	01/04/10	185,00	3 075			- 3 075	0
15	02/04/08	03/04/12	155,00	3 000				3 000
				6 075	0	0	- 3 075	3 000

Jean-Philippe DEMAËL – Situation au 31/12/2011

Plan N°	Date attribution	Date disponibilité	Cours attribué	Solde 31/12/10	Attributions 2011	Levées 2011	Radiations 2011	Solde au 31/12/11
15	02/04/08	03/04/12	155,00	3 000				3 000
				3 000	0	0	0	3 000

Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans d'options, ni d'actions de performance.

Durant l'exercice, aucun membre du Directoire n'a reçu d'options ni d'actions de performance, ni levé d'option, ni bénéficié d'actions de performance devenues disponibles.

Procédure de fixation des rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants ci-dessus détaillée est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Le Comité de rémunérations, tenant compte des recommandations Middledenext sur la rémunération des dirigeants

mandataires sociaux des sociétés cotées, définit et soumet au Conseil de Surveillance les différentes composantes de la rémunération ainsi que les critères d'attribution de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, afin que leur rémunération soit arrêtée.

Lors de l'Assemblée du 18 mai 2011, les actionnaires ont décidé de fixer à 80 000 € le montant des jetons de présence pour les prochains exercices et ce jusqu'à nouvelle décision.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président.

Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice

(Article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations de vente et d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour des montants respectifs de 35 000 € et de 1 362 800 € durant l'exercice écoulé.

En outre, un apport de titres Somfy SA a été consenti par un membre du Conseil de Surveillance à une société qui lui est étroitement liée pour un montant de 5 334 681,17 €.

Proposition de nomination de nouveaux membres au sein du Conseil de Surveillance

Il vous est proposé de nommer Monsieur Michel ROLLIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à l'expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel ROLLIER, de nationalité française, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Université de Droit de Paris. Il a exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein du Groupe International Paper puis a rejoint le Groupe Michelin en tant que Directeur Juridique du Groupe et Directeur des Opérations Financières pour être ensuite nommé Gérant Associé Commandité puis Président de la Gérance. Il est aujourd'hui Associé Gérant de la Compagnie Financière Michelin, Administrateur de la société Lafarge et Administrateur et Vice-Président de Siparex Associés.

Monsieur Michel ROLLIER remplit l'ensemble des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur du Conseil.

Gouvernement d'entreprise

Changement de code de référence

Le Conseil de Surveillance du 27 février 2012 a décidé de changer le code de référence en matière de gouvernement d'entreprise en remplaçant le code AFEP/MEDEF par le code Middlenext au motif que les prescriptions (recommandations et points de vigilance) de ce dernier sont mieux adaptées à la société, en particulier au regard de la structure de son capital.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de quatre membres : Jean-Bernard GUILLEBERT qui préside ce Comité, Victor DESPATURE, Martine CHARBONNIER et Valérie PILCER.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de deux auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué annuellement. Un reporting est présenté au Comex de Somfy Activités, au Directoire et au Comité d'audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

Le Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de 2 membres : Victor DESPATURE et Jean-Bernard GUILLEBERT (membre indépendant). Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni quatre fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 87,5 %.

Les travaux du Comité font l'objet d'un rapport oral au Conseil et permettent de préparer et d'éclairer les décisions que celui-ci prend en matière de rémunération des mandataires.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Martine CHARBONNIER, Valérie PILCER et Jean-Bernard GUILLEBERT peuvent être qualifiés de membres indépendants.

Informations sur les activités en matière de recherche et de développement (Articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

En 2011, Somfy a concentré ses innovations et sa recherche sur la domotique, fer de lance de la volonté du Groupe de contribuer à l'amélioration des cadres de vie, en réponse aux besoins essentiels de bien être, de sécurité, d'économies d'énergie et d'autonomie des personnes.

Cette ambition s'est traduite en particulier par l'évolution et le déploiement de son interface web TaHoma®. Cette interface marque une réelle rupture dans l'offre Somfy puisque TaHoma®, qui se connecte sur un boîtier internet, permet de faire facilement communiquer les automatismes Somfy des ouvertures et fermetures avec les autres équipements de la maison. L'innovation en domotique a aussi porté pour l'Activité Accès sur le développement d'une gamme complète de solutions d'accès et de sécurité : portail, portes de garage, alarmes, lumière, chauffage, interphonie, vidéo-phonie.

Sur son activité historique qu'est l'automatisation des volets roulants, l'innovation s'est traduite par une plus grande simplicité de programmation et d'utilisation des télécommandes utilisées pour créer des scénarii de vie préprogrammés avec le lancement pour la gamme RTS de deux nouveaux modèles (Telis 16 et Telis 6 Chronis). À l'intérieur de la maison, la demande des utilisateurs est de plus en plus grande pour des moteurs silencieux et des solutions ne nécessitant pas de raccordement électrique. C'est dans ce sens que Somfy a continué à investir en élargissant sa gamme Sonesse qui couvre aujourd'hui toutes les applications (stores rouleaux, stores bateaux, vénitiens, écrans de projection). En 2011, les solutions autonomes de la gamme Wirefree qui fonctionnent sur piles ont de leur côté enregistré de premiers succès en particulier aux États-Unis.

En matière de bâtiment tertiaire pour lequel Somfy propose des solutions de façades bioclimatiques permettant de réduire de 20 à 40 % la consommation énergétique du bâtiment en fonction de la zone climatique, le Groupe a innové en lançant en 2011 le premier outil du marché dédié à la simulation et à la gestion de l'ombre portée. En modélisant par ordinateur, avant même la mise en service des bâtiments, l'ombre portée sur les façades, ce nouvel outil permet une gestion très fine de l'automatisation des protections solaires. Par ailleurs, Somfy a développé des partenariats avec d'autres fabricants afin de s'interfacer avec tous les équipements énergétiques du bâtiment pour créer des offres intégrées et ainsi optimiser la performance de ses solutions d'économie d'énergie.

Ces nouveaux produits ou solutions ont été protégées en 2011 par le dépôt de 36 brevets. En outre, et afin de répondre à ses ambitions stratégiques, Somfy a intégré plus de 100 nouveaux ingénieurs ou techniciens dans son centre de recherche et développement de Cluses. Enfin, dans le cadre d'un programme de recherche commun avec les entreprises Tefal et SNR, le Groupe a mis en œuvre un projet de capteurs de nouvelle technologie.

Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital (Article L 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2011, le FCPE Somfy détient 49 481 actions Somfy, représentant 0,63 % du capital.

Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Suite à la création d'une Direction du Développement Durable dotée d'une compétence transversale sur tous les domaines liés à la responsabilité environnementale de l'entreprise, Somfy concentre sa politique d'amélioration de sa performance environnementale sur trois domaines : la maîtrise de l'empreinte environnementale des sites industriels et de son activité, la réduction de l'impact de ses produits à travers l'éco-conception et enfin l'amélioration de l'efficacité des solutions d'économies d'énergie commercialisées par Somfy. Pour le premier thème, un plan d'action a été mené afin de réduire de 7 % la consommation d'énergie liée au chauffage pour les quatre sites de Cluses ainsi que pour diminuer de 30 % la consommation électrique du site de R&D.

Grâce à une politique constante et ambitieuse née des conclusions du bilan carbone réalisé en 2008, l'entreprise a enregistré une diminution de 22 % d'émission de CO₂ sur cette période de quatre ans. Par ailleurs, en termes de gestion des déchets, 76 % de ceux produits par les sites français ont été recyclés et 21 tonnes de papier ont pu être valorisées grâce au dispositif de recyclage mis en œuvre dans les bureaux.

Pour ce qui est de l'impact de ses produits, l'entreprise a mis en œuvre une analyse de ses cycles de vie de produits entraînant une réduction conséquente de la consommation d'énergie de plusieurs de ses gammes. C'est ainsi que la consommation en veille des moteurs OXIMO a été divisée par deux. Somfy adhère aussi au programme d'étiquetage environnemental des produits PEP eco passport et la rationalisation de l'utilisation de ses emballages a permis d'économiser 15,8 MWH et 19,6 Teq CO₂.

Enfin, en interne et afin d'informer et de mobiliser l'ensemble des collaborateurs sur la politique de développement durable du Groupe, le réseau des éco-ambassadeurs a récolté en 2011 plus de 30 idées nouvelles d'éco-gestes et de pratiques exemplaires qui seront mis en place en 2012 tout comme la relance d'un nouveau bilan carbone sur l'ensemble des sites français.

Tableau des consommations en 2011

	Quantité	Valeur (K€)
Eau (m ³)	69 131	131
Électricité (MW)	30 856	2 565
Cuivre (Tonnes)	1 104	8 946

Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le groupe Somfy regroupe à fin 2011 près de 8 000 collaborateurs dans 56 pays et repartis entre 6 900 personnes pour Somfy Activités et 1 100 pour Somfy Participations.

Somfy Activités a recruté plus de 300 nouveaux collaborateurs tant dans les équipes R&D que dans les forces commerciales, en particulier dans les pays émergents afin de satisfaire ses ambitions de croissance.

Parallèlement, le développement des compétences individuelles grâce à des dispositifs mis en œuvre tout au long du parcours professionnel de chacun est un axe majeur de la stratégie de Somfy et s'est traduit en France par exemple, par plus de 30 000 heures de formation. Groupe mondial, Somfy favorise également la mobilité internationale de ses collaborateurs.

Depuis 2010, l'entreprise s'est engagée au travers de la signature d'une Charte du handicap à favoriser le maintien dans la société des personnes en situation de handicap et à développer leur recrutement. Ce projet s'appuie notamment, sur des actions de sensibilisation des salariés et le renforcement des contrats de sous-traitance avec des sociétés handi-accueillantes. En 2011, il s'est aussi traduit

par l'aménagement des postes de travail, le financement de prothèses auditives et des actions de reclassement ou de reconversion professionnelles.

Autre action menée cette année, celle de la formation à la sécurité des personnels des quatre sites de Cluses et Bonneville. Ainsi 100 000 € et 500 jours de formation ont été consacrés à la prévention des risques, diminuant ainsi les risques majeurs de 58 %.

Enfin, 1 234 salariés français ont participé à une enquête sur le stress au travail. Les résultats montrent clairement qu'il règne chez Somfy un bon climat, avec peu de situations à risques génératrices de stress.

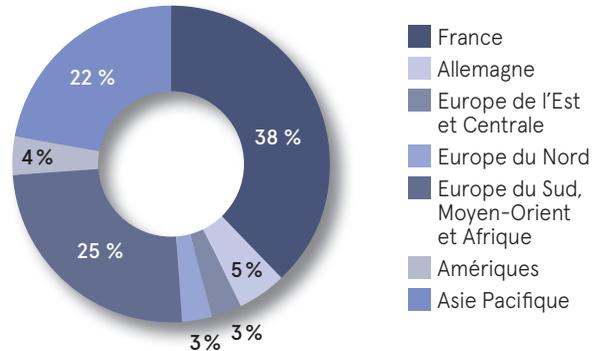
Le Groupe souhaite être une entreprise qui assume son rôle citoyen. Elle le réalise à travers sa Fondation d'Entreprise qui intervient sur son territoire de légitimité naturelle qu'est l'habitat. Aux côtés des acteurs publics, d'associations ou d'ONG, la Fondation Somfy agit dans trois grands domaines : l'accès au logement et la lutte contre le Mal-logement ; le soutien d'initiatives pilotes ou innovantes de mixité sociale sur le thème du « mieux habiter ensemble » ; l'insertion professionnelle des personnes en difficulté grâce à l'apprentissage de métiers du bâtiment.

Chaque année, Somfy consacre 1 % de son résultat net au financement des projets soutenus par la Fondation. Sur le périmètre français, chaque salarié peut également consacrer deux jours par an à des actions de bénévolat ou de mécénat de compétences, la première prise sur le temps de travail, la seconde sur les journées de RTT.

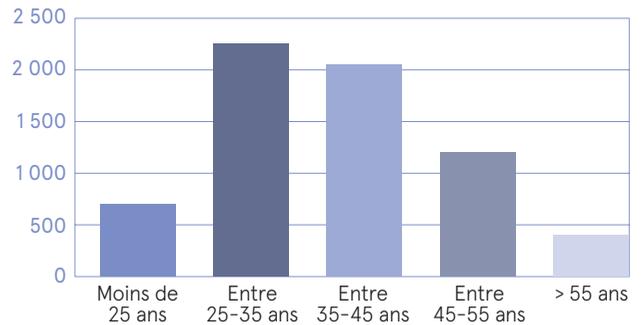
En 2011, la Fondation Somfy s'est rapprochée d'Emmaüs France, un acteur historique de la lutte contre la pauvreté et le Mal-logement. Elle les accompagne sur un axe majeur : la rénovation / construction des communautés Emmaüs.

Quelques chiffres

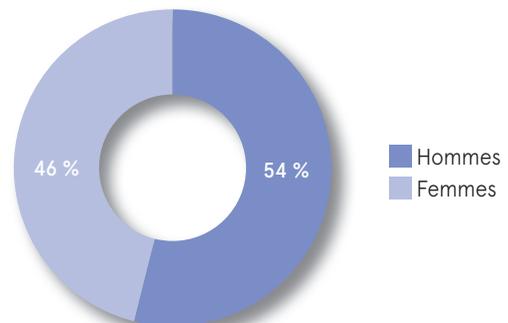
Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition des effectifs par tranche d'âge



Répartition des effectifs hommes/femmes



Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations (Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	Date de l'AG	Date d'expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Montant résiduel au 31 décembre 2011
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGE 13 mai 2009	12 juillet 2012	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGE 13 mai 2009	12 juillet 2012	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGO 18 mai 2011	17 novembre 2012	10 % du capital social	1,7 % du capital social	5,45 % du capital social
Autorisation d'annuler les actions rachetées par la société	AGE 12 mai 2010	11 mai 2012	10 % du capital social	Néant	10 % du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 de consentir au Directoire les délégations et autorisations suivantes :

Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons de renouveler les autorisations conférées au Directoire en vue de procéder à l'attribution de stock-options et d'actions gratuites, qui arrivent à échéance le 12 juillet 2012, dans les termes suivants :

1. Autorisation d'attribuer des options d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1,5 % du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de l'autorisation qui suit concernant les attributions gratuites d'actions.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément à l'article L. 225-177 alinéa 4 et à l'article L. 225-179 alinéa 2 du Code de Commerce et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action sur Euronext Paris pendant les vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de six ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

2. Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce ;
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de la présente autorisation

ne pourrait dépasser 1,5 % du capital social existant au jour de l'attribution par le Directoire, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de l'autorisation qui précède concernant les stock-options.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, le Directoire serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, aux termes duquel, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail lorsque la participation au capital du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées, telle qu'elle ressort du rapport du Directoire, représente moins de 3 % du capital.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 500 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Le Directoire ne souhaitant pas disposer de délégation à effet dilutif, il vous est proposé de rejeter cette résolution.

Informations sur les délais de paiement (Article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, il n'y a pas de dettes échues et non payées à l'égard des fournisseurs de Somfy SA.

Les créances clients spécifiques à l'activité de Somfy SA présentent des délais de paiement le plus souvent inférieurs à quarante-cinq jours fin de mois.

Informations sur les risques (Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le groupe Somfy utilise des instruments de couverture fournis par ses partenaires bancaires habituels pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change.

Ces risques découlent :

- de ses activités opérationnelles : commerce (ventes intragroupe en devises, de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro et achats en devises) ;
- de ses financements (couvertures de taux sur les dettes LBO de Somfy Participations et sur les emprunts moyen terme assurant le financement du fonds de roulement de Somfy SA).

Les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux et des ventes à terme de devises. Les montants couverts sont exclusivement rapportés à des opérations en cours ou à venir, découlant de l'activité normale de Somfy.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères usuels (marché de gré à gré).

Dans le cadre de la transposition de la directive MIF entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007, Somfy SA et ses filiales françaises ont opté pour la catégorie de « clients particuliers ».

Risque de taux d'intérêt

Pour Somfy Participations, les dettes liées aux montages LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles. Il s'agit de swaps de taux classique (échange taux variable contre taux fixe) protégeant de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base par rapport aux valeurs des dates de Mise à Disposition. Au 31 décembre 2011, 89,5 % des dettes LBO sont couvertes.

Chaque dette LBO est conditionnée aux respects de covenants déterminés contractuellement lors de la négociation des montages financiers.

Au 31 décembre 2011, la synthèse des covenants est la suivante :

- les covenants sont respectés pour Zurflüh-Feller ;
- l'un des covenants n'est pas respecté pour Cotherm mais un *waiver* a été obtenu avant le 31 décembre 2011 ;
- les covenants de Sirem ne sont pas respectés, la dette a été reclassée en passifs financiers courants.

Au 31 décembre 2011, Somfy SA dispose de lignes de crédit sur 4 à 5 ans pour un montant total de 111,0 M€ auprès de 6 établissements bancaires, utilisées à hauteur de 31,2 M€ à la clôture. Dans ce cadre, des couvertures de taux pour un

montant nominal de 30 M€ non amortissables ont été réalisées.

Ces mises à disposition d'autorisations de crédit font l'objet d'engagements pris par Somfy SA, auprès de ses partenaires bancaires à savoir, de respecter deux types de covenants financiers portant :

- sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes sur fonds propres) et ;
- sur la capacité de remboursement (dettes financières nettes sur capacité d'autofinancement).

Ces deux types de covenants sont respectés à la clôture du 31 décembre 2011.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2011 est de 215 K€ (142 K€ nets d'impôts différés).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à -829 K€ au 31 décembre 2011 contre -1 255 K€ au 31 décembre 2010, soit un impact résultat de +425 K€.

Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est essentiellement liée aux ventes intragroupes de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et aux achats libellés en devises.

Plus de 70 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé sur la zone Euro.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

Au 31 décembre 2011, l'impact des couvertures efficaces dans les capitaux propres est de 5 K€ dans les capitaux propres (22 K€ nets d'impôts différés) et de -472 K€ dans le résultat (recyclage).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à -11 K€ au 31 décembre 2011 contre -429 K€ au 31 décembre 2010 soit un impact résultat de +418 K€.

Risque matières premières

Somfy s'est protégée de la volatilité des cours des matières premières entrant de manière significative dans la fabrication de ses moteurs par des prises de commandes fermes auprès de ses fournisseurs selon les opportunités de marché.

Risque actions

Le Groupe est exposé à un risque action sur les actions auto-détenues, leur dépréciation due à la chute des marchés ayant entraîné une provision déductible fiscalement de 11,4 M€. Le solde d'impôt différé correspondant a été comptabilisé en réserves pour un montant de 4,1 M€.

Risques juridiques

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et de droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances – couverture des risques

Le groupe Somfy couvre les risques principaux par les polices d'assurance suivantes :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus ;
- « Perte d'exploitation consécutive ».
Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés ;
- « Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités » ;
- « Responsabilité civile des mandataires sociaux » ;
- « Marchandises transportées » ;
- d'autre part, des contrats d'assurance « Crédit », tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 60 %.

Risque pays

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis d'Amérique et l'Asie.

Aucun pays n'est situé dans une zone hyperinflationniste.

Le printemps arabe en Tunisie et en Égypte a eu un impact limité sur l'activité du Groupe.

Informations sur les dépenses non déductibles (Articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 s'élevant à 128 981 692,40 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1 185 730 €, soit la somme totale de 130 167 422,40 €, comme suit :

- attribution aux actionnaires d'un dividende net de 5,20 € par action,	
soit 5,20 € × 7 836 800 actions	40 751 360,00 €
- dotation à la réserve facultative	89 416 062,40 €
	130 167 422,40 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 5,20 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 5 juin 2012 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte (ex date) le 31 mai 2012.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Exercice clos au 31/12/2008	Exercice clos au 31/12/2009	Exercice clos au 31/12/2010
Nombre d'actions rémunérées*	7 582 258	7 588 556	7 608 775
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	36 394 838,40 €	36 425 068,80 €	39 565 630,00 €
Dividendes par action	4,80 €	4,80 €	5,20 €

* *Nombre d'actions composant le capital social hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.*

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

■ Conventions réglementées

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle, conclue au cours de l'exercice 2011, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce.

■ Évolution boursière

Durant l'exercice 2011, l'action Somfy a enregistré une baisse de valeur de -11,69 % dans un contexte de marché difficile (indices SBF120 et CAC All-Tradable en baisse de -16,21 % et -16,29 % sur la même période). Au 31 décembre 2010, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 172,01 € pour coter 151,90 € au 30 décembre 2011.

Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende net unitaire de 5,20 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 3,42 %.

Le marché de l'action a enregistré des volumes de transactions extrêmes de 22 480 et de 2 694 par mois, la moyenne mensuelle étant de 7 304 titres contre 4 540 titres pour l'année précédente.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose, à l'exception de la dixième résolution.

Le Directoire

Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

En application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière et Juridique de la Société et le Service de l'Audit interne.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 27 février 2012 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

I – Le gouvernement d'entreprise

Référentiel de gouvernement d'entreprise

La société Somfy SA se réfère désormais au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009 (ci-après le Code Middlednext) disponible sur le site www.code-middlednext.com.

En effet, le Conseil de Surveillance du 27 février 2012 a décidé d'adopter le Code Middlednext en remplacement du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées car il a considéré que les recommandations et points de vigilance étaient mieux adaptés à la société au regard notamment de la structure de son capital avec des actionnaires familiaux détenant plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Ce changement de Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise fera l'objet d'un communiqué.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code Middlednext.

Composition des organes de Direction

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule « Directoire et Conseil de Surveillance », qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

1. Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2011, le Directoire est présidé par Paul Georges DESPATURE.

Wilfrid LE NAOUR – Directeur Général Somfy Participations et Jean-Philippe DEMAËL – Directeur Général Somfy Activités sont membres du Directoire.

2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend sept membres :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Bernard GUILLEBERT*	Président	15 mai 2007	AG 2013
Jean DESPATURE	Vice-Président	15 mai 2007	AG 2013
Victor DESPATURE	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Xavier LEURENT	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Anthony STAHL	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Martine CHARBONNIER*	Membre	18 mai 2011	AG 2017
Valérie PILCER*	Membre	18 mai 2011	AG 2017

* *Personnalité indépendante selon la définition de l'indépendance retenue par la société.*

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil comprend sept membres dont, depuis le 18 mai 2011, deux femmes et respecte donc dès à présent la quotité de 20 % de femmes au sein du Conseil qui sera requise par la législation en vigueur à l'issue de la première Assemblée Générale ordinaire tenue en 2014. La société entend bien s'assurer de continuer à respecter les exigences d'application ultérieure de la loi du 17 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

1. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Martine CHARBONNIER, Valérie PILCER et Jean-Bernard GUILLEBERT peuvent être qualifiés de membres indépendants.

Mesdames CHARBONNIER et PILCER font bénéficier le groupe Somfy de leur expérience dans les domaines de la finance et du contrôle des risques. Monsieur GUILLEBERT continue à faire bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille et en conséquence sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance comme indiqué ci-après :

Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour six années.

Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, étant âgé de plus de soixante quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance dépassant cet âge.

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Au cours de l'exercice 2011, il s'est réuni cinq fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Lors de chaque réunion ordinaire, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé. Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité.

Dans un délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification et pour l'arrêté des comptes semestriels, seuls les comptes consolidés sont établis et soumis à ce délai. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Par ailleurs, le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'entretiens mensuels avec le Président du Directoire sur les principaux sujets d'actualité du Groupe.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au Management, de fournir toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis.

Conformément à la loi, pour que l'engagement de caution, aval ou garantie soit valablement donné par la société, le Conseil de Surveillance en fixe les conditions au Directoire. Lorsqu'un engagement ne remplit pas ces conditions, l'autorisation du Conseil est requise dans chaque cas.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil, disponible sur le site de la Société et qui fera l'objet d'une prochaine mise à jour suite au changement de Code de référence de la Société en matière de gouvernement d'entreprise.

Le règlement intérieur du Conseil comporte également des dispositions destinées à assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

À cet égard, le règlement intérieur prévoit que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ;
- démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

- adoption d'un Code de déontologie ;
- adoption du Règlement Intérieur du Comité d'audit ;
- révision du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance ;
- point annuel sur l'évaluation des travaux du Conseil ;
- nomination de Mesdames Martine CHARBONNIER et Valérie PILCER en tant que membres du Comité d'audit.

Pour Somfy Activités :

- budget et principaux axes de développement ;
- chaque trimestre, faits marquants par marque et par activité ;
- point sur la cartographie des risques avec une présentation détaillée de trois risques ;
- présentation des réalisations accomplies dans le cadre de la prise de participation majoritaire au capital de Dooya (Chine) ;
- suivi de la cession de Spirel et présentation des projets de cession ;
- présentation de la stratégie et du projet d'entreprise Let's 2015.

Pour Somfy Participations :

- chaque trimestre, faits marquants par ligne de participation ;
- réalisation de la cession des titres détenus au capital de la société agta record AG et des titres détenus au capital de la société Financière de Performance (Babeau Seguin) ;
- réalisation de la prise de participation minoritaire au capital de la société Pellenc ;
- présentation des techniques de LBO et d'un « benchmark » des intervenants en private equity ;
- présentation de la stratégie.

3. Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Comité d'audit

Concernant le Comité d'audit, la société applique le rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par M. Poupart Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010. Sont notamment suivies les recommandations en termes de présidence du Comité, de compétence des membres et de définition de l'indépendance, d'évaluation et de compte-rendu des travaux, ainsi que les recommandations relatives à l'exercice de ses missions légales.

Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne est également assuré.

En 2011, dans le cadre de sa mission concernant les risques, le Comité d'audit s'est notamment assuré du suivi des risques et de la mise à jour de la cartographie des risques lors d'une réunion exceptionnelle du Comité d'audit au cours de laquelle la Directrice d'Audit interne a présenté ces éléments. Par ailleurs trois risques importants ont été sélectionnés pour une présentation détaillée des plans d'actions auprès des membres du Conseil de Surveillance par les responsables opérationnels des processus concernés.

Le Comité d'audit est composé actuellement de 4 membres : Jean-Bernard GUILLEBERT qui préside ce Comité, Victor DESPATURE, Martine CHARBONNIER et Valérie PILCER. Jean-Bernard GUILLEBERT, Martine CHARBONNIER et Valérie PILCER sont indépendants au regard des critères susvisés.

Jean-Bernard GUILLEBERT est compétent en matières financière et comptable eu égard à sa formation académique (HEC) et à son cursus professionnel, pendant lequel il est notamment intervenu en tant que Banquier d'investissement et Directeur des marchés de capitaux dans une grande banque internationale.

Victor DESPATURE a également une compétence dans le domaine comptable. Il est Expert Comptable et Commissaire aux Comptes (Diplômé d'État) et a exercé ces fonctions de 1983 à 2004. Depuis, il a exercé des mandats de Gérance de 2002 à 2006 dans un grand groupe familial en assurant la Présidence du Comité juridique de 2002 à 2008. Il est actuellement membre du Comité de Rémunération depuis

2002. Depuis 2002 également, il anime une ETI dans le secteur de la sous-traitance aéronautique.

Martine CHARBONNIER est diplômée de l'ESCAE Dijon et de la SFAF. Elle a débuté sa carrière au sein du cabinet FIDAL puis a travaillé 25 ans au sein de la SBF-Bourse de Paris devenue Nyse Euronext avec pour dernier poste Executive Vice President en charge du « listing Europe ». Elle est compétente dans le domaine financier, avec une expérience des marchés boursiers et une connaissance approfondie des cotées.

Valérie PILCER, diplômée de l'École des Mines de Paris, a exercé diverses responsabilités opérationnelles à la Société Générale dans les marchés financiers à l'international et à la Direction des Risques Groupe. Elle a ensuite exercé en tant que Chief Risk Officer au sein du Groupe Oddo et est aujourd'hui Directeur Général de la société d'expertise indépendante PILCER & Associés. Elle est également compétente dans le domaine financier, avec une expérience soutenue en matière de risques.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Au cours de ces différents Comités d'audit, le Directeur financier a présenté la situation financière du Groupe, les options comptables retenues, et l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs, l'Audit interne a présenté le résultat des audits réalisés et le plan d'audit, et les résultats de la mise à jour de la cartographie des risques.

Conformément à l'article L.823-16 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont présenté leur programme général de travail ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ; les modifications qui leur paraissaient devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ; les éventuelles irrégularités et inexactitudes découvertes et les conclusions auxquelles conduisaient les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes communiquent chaque année au Comité d'audit une déclaration d'indépendance, et une actualisation des informations mention-

nées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les Commissaires aux Comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Concernant les méthodes de travail : conformément aux recommandations de l'AMF, un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'audit d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que d'auditionner la direction financière, les Commissaires aux Comptes et le responsable de l'Audit interne.

Chaque procès-verbal du Comité est transmis au Conseil de Surveillance pour qu'il en prenne connaissance.

Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de 2 membres : Victor DESPATURE et Jean-Bernard GUILLEBERT (membre indépendant). Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel, au moins une fois par an, à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni quatre fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 87,5 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de rémunération des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.

Rémunération et avantages des mandataires

1. Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération de ces dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

A. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président. Cette rémunération est fixe et elle a été révisée par délibération du Conseil du 24 février 2011.

B. Rémunération des mandataires

Au 31 décembre 2011, la rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.

La part variable est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte des critères quantitatifs spécifiques au périmètre d'activité couvert.

Pour le Directeur Général de Somfy Activités, il s'agit de l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du ROC sur deux ans ; de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans ; et enfin du développement de l'activité, mesuré par l'évolution du Chiffre d'Affaires, et par son différentiel avec l'évolution du Chiffre d'Affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Pour le Directeur Général de Somfy Participations, il s'agit de l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues ; du coefficient de réalisation des budgets annuels ; et enfin l'amélioration de la structure financière de la branche Somfy Participations.

Pour le Président du Directoire, il s'agit de la performance de chacun des secteurs d'activité Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute un critère spécifique mesurant le niveau d'endettement du Groupe.

Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés ne sont pas rendus publics.

Le montant de la part variable liée aux critères quantitatifs ne peut excéder 120 % de la partie fixe.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- l'attribution éventuelle de stock-options ou d'actions de performance qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par les articles L225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce. Au cours de l'exercice écoulé, aucun plan d'options n'a été mis en place. Un plan d'actions de performance a été instauré en mai 2011 au profit de certains cadres supérieurs du Groupe. Les mandataires sociaux ne sont pas bénéficiaires de ce plan ;
- un régime de retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », pour les membres du Directoire et les Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe, mis en place par la société CMC SARL. C'est au titre de leur contrat de travail dans cette société, antérieur à leur nomination au Directoire, que Jean-Philippe DEMAËL et Wilfrid LE NAOUR, membres du Directoire, sont bénéficiaires potentiels de ce contrat de retraite ;

- l'avantage en nature constitué par l'usage d'un véhicule de fonction, ainsi que le bénéfice de l'intéressement, de la participation et de l'abondement aux versements personnels effectués sur le PEE en vigueur dans la société CMC SARL. C'est également au titre de leur contrat de travail dans cette société que Jean-Philippe DEMAËL et Wilfrid LE NAOUR, membres du Directoire, sont bénéficiaires de ces avantages. Leur valorisation figure individuellement dans le rapport du Directoire, de même que les rémunérations reprises dans ce rapport sont globales et incluent les salaires versés au titre des contrats de travail.

La situation du Président du Directoire est différente puisqu'il ne bénéficie ni de stock-options ni d'actions de performance. Il n'est rémunéré qu'au titre de son mandat, sans aucun autre avantage particulier.

2. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les statuts prévoient les dispositions suivantes :

- tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ;
- il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de communication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera, dans cette hypothèse, réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité ;
- le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation ;
- l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

3. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées au paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

■ II – Le contrôle interne

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la société

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré, dans sa pratique, du cadre de référence de l'AMF disponible à l'adresse www.amf-france.org, a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Ainsi, il vise à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

En ce qui concerne la branche d'activité Somfy Participations, il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Somfy SA a investi dans le cadre de montages LBO et au sein desquelles elle détient une participation majoritaire sont les sociétés Cotherm Participations SA, NMP SAS (Zurflüh-Feller) et Financière Nouveau Monde SA (Sirem).

S'agissant d'investissements financiers, l'attention portée par Somfy SA sur ces sociétés concerne en particulier les états financiers des sociétés et notamment, le respect des covenants bancaires ainsi que le suivi de leurs stratégies.

Dans le cas où des zones de progrès dans d'autres domaines sont identifiées par le Management de la société ou Somfy SA, cette dernière propose à la société concernée la mise à

disposition de ses ressources ou contacts de façon à contribuer à son développement.

À cet égard, l'Audit interne peut faire partie des ressources prêtées.

En conséquence de ce qui précède, les développements qui suivent portent quasi-exclusivement sur Somfy Activités.

2. Structures de contrôle interne

Conseil de Surveillance

De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société, laquelle est assurée par le Directoire.

Audit interne

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de deux auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management du Groupe Somfy est approuvé par le Directoire et validé par le Comité d'audit. Ce plan d'audit est notamment basé sur une évaluation du niveau de risque de chaque entité et de l'enjeu des thèmes à auditer. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué annuellement. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

3. Éléments principaux du dispositif de contrôle interne

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les Activités, *Business Areas*, *Business Units* ainsi que toutes les divisions. Celles-ci précisent leurs objectifs essentiels, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (*Business Area*, *Business Unit* et *Activité*). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas*, *Business Units*, Activités, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Élaboration des états financiers

Le Groupe Somfy a défini un référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients, ...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe 'Teepee'.

Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique de déploiement de logiciel et d'ERP commun.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion et Fiscalité représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les neuf zones géographiques du Groupe.

Par ailleurs, chacune des trois Activités bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le Groupe s'attache à animer ce réseau via des meetings internationaux et à une formation continue des comptables et contrôleurs de gestion.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs la majorité de son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intragroupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des cautions avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intragroupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options comptables retenues ont par ailleurs été présentées au Comité d'audit et validées par celui-ci.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites. Les informations ponctuelles relatives à la vie de la société sont présentées au Comité d'audit.

Systèmes d'information

Le progiciel de Gestion intégré BaaN est maintenant installé dans la plupart des filiales de distribution, hors zone Asie. Concernant celle-ci, l'ERP Accpac a été déployé dans toutes les filiales.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures).

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire est effectuée au sein d'une même plateforme (Hyperion), ce qui permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

En 2011, la migration de l'outil de GPAO Tolas vers le module BaaN Manufacturing s'est achevée avec la mise en place de BaaN sur le site de WAY en Italie. Désormais tous les principaux sites de production du Groupe (Cluses, Gray, Zriba, Way) fonctionnent avec un même système d'information intégré avec la logistique et la finance.

D'autre part, le système CrossRoads, visant à l'implantation d'un système unique de gestion des données de développement des produits tout au long de leur cycle de vie, a été déployé en 2011 sur les différents centres de développement du Groupe. Il vise à contribuer à l'efficacité des processus de développement et à l'amélioration de la qualité des produits.

La mise en place en 2010 d'un outil unique de Gestion des Identités et des droits d'accès a permis d'améliorer le ni-

veau de maîtrise, déjà satisfaisant, de la sécurité du Système d'Information.

Enfin, un investissement important a été réalisé en 2011 pour accompagner notre stratégie Internet avec le changement et l'amélioration de notre plateforme technique accueillant nos sites Web afin de garantir un meilleur niveau de service et permettre de supporter une augmentation significative des visites.

Pilotage du contrôle interne

Un service de Contrôle Interne existe et a pour missions :

- la maintenance d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'Audit interne : revue des rapports d'Audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés, à savoir notamment :

- un outil d'autoévaluation à destination des filiales, au travers duquel des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel ou tous les deux ans ;
- un outil logiciel dédié au suivi des recommandations, qui permet notamment à l'Audit interne de centraliser l'ensemble des recommandations émises lors des audits réalisés, aux entités auditées de saisir leurs plans d'actions correspondants, et à la cellule Contrôle Interne du Groupe de suivre la mise en place de ceux-ci.

L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est suivie avec attention par le Comité d'audit, lequel est tenu régulièrement informé des avancées et résultats obtenus.

En 2011, un reporting bi-annuel a été mis en place à destination du Comité Exécutif de Somfy Activités et des managers de toutes les filiales, concernant l'avancement des plans d'action et la résolution des faiblesses identifiées.

Certaines améliorations sont adressées directement par les entités au niveau local et d'autres sont prises en charge en central par le service de Contrôle Interne et/ou en collaboration avec la Direction Informatique Groupe.

Le service de Contrôle Interne apporte également son concours dans le cadre de projets divers, tels que par exemple la mise en place d'un système pour gérer et suivre les engagements de commandes au niveau de Somfy SAS en 2011.

Enfin le service de Contrôle Interne a également en charge le suivi centralisé des risques et la mise à jour de la cartographie des risques, en collaboration avec la Direction de l'Audit interne concernant notamment la méthodologie.

D'autres fonctions de l'entreprise sont également impliquées en fonction du périmètre des risques (plans de gestion de crise, risque incendie, trésorerie, hygiène et sécurité, ...).

Cartographie des risques

Les managers du Groupe sont convaincus que la gestion et le contrôle des risques contribuent à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Une première cartographie des risques Groupe a été élaborée en 2005 et est mise à jour régulièrement. Un lien est fait entre les risques présents sur cette cartographie et le plan d'Audit interne, lorsque c'est pertinent.

Les risques stratégiques sont examinés lors du processus bi-annuel de revue stratégique du Groupe, et les risques opérationnels sont suivis par les instances du Groupe afin de s'assurer de l'existence de plans d'actions. Un propriétaire a été désigné pour chacun de ces risques opérationnels.

Les résultats de la cartographie des risques complète réalisée en 2010 ont été mis à jour fin 2011, notamment via la réalisation d'entretiens auprès des principaux managers du Groupe. Les plans d'action mis en place ou en cours ont permis de réévaluer le positionnement d'une partie de ces risques. Une présentation finale a été faite au Comité Exécutif ainsi qu'au Directoire et au Comité d'audit.

Comité de Trésorerie / Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie est composé des personnes suivantes :

- le Directeur Financier Groupe Somfy ;
- le Directeur Administratif et Financier Somfy Activités ;
- le Directeur des Opérations de Financement et de Trésorerie ;
- le Responsable financier des holdings ;
- le Trésorier Groupe.

En sont membres de droit le Président du Directoire, et les deux Directeurs Généraux.

Ce Comité se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion

des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe ;

- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

Depuis le 1^{er} juin 2010, les règles et procédures liées à la gestion de trésorerie du Groupe Somfy sont formalisées dans la Charte de Gestion de Trésorerie. Les points suivants sont notamment inclus dans ce document :

- éthique ;
- risque de liquidité/Change/Taux d'intérêts ;
- placement des excédents de trésorerie ;
- risque de contrepartie ;
- gouvernance.

Cette charte a fait l'objet d'une revue qualité en septembre 2011. Les conclusions sont satisfaisantes.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2011, la comptabilité de couverture est appliquée sur les opérations de change.

Enfin, dans le cadre de l'arrêt définitif des protocoles de communication bancaire ETEBAC 3 et 5, un nouvel outil de trésorerie a été mis en place au 3^e trimestre 2011. Les protocoles de communication bancaire retenus sont EBICS-T et EBICS-TS.

Certifications et démarche qualité

Le Groupe Somfy mène une démarche de management de la qualité par les processus suivant le référentiel ISO 9001 depuis 1995.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 par l'organisme Lloyd Register Quality Assurance - LRQA ou par d'autres organismes locaux sont Somfy SAS, Simu SAS, WAY (regroupement Asa et Mingardi), Sitem, Harmonic, Somfy GmbH, Somfy BV, BFT Spa Schio.

Ces sociétés représentent l'essentiel des activités gérées directement par le Groupe.

L'ensemble des collaborateurs de ces sociétés est impliqué dans cette démarche, incluant notamment les services R&D, achats, fabrication, production, commercialisation et logistique.

Des audits qualité interne sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel. Ce plan d'audit est défini en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise et de façon à maîtriser les risques sur les processus opérationnels. Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (Directives, procédures, guides méthodologiques métiers, ...) et par la mise en œuvre du principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.

La démarche Qualité est un axe clé de la stratégie du Groupe et la Direction de l'entreprise s'engage dans son déploiement et dans son pilotage.

Couverture des risques – Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services Corporate en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol, ...), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

Réalisations et projets en cours

Encouragé par le Comité d'audit et la Direction Financière Groupe, l'Audit interne a lancé en 2011 un projet de professionnalisation de son département, projet composé de trois briques principales à savoir :

- l'utilisation d'un outil dédié au suivi des recommandations et des plans d'actions (Enablon), lequel permet notamment de centraliser les missions d'audits et la totalité des recommandations émises, d'impliquer directement les audités, et d'élaborer des reporting pour le management ;
- l'utilisation de l'outil d'analyse de données ACL (analyse exhaustive de données, larges volumes, techniques d'échantillonnage, statistiques, détection de ruptures de séquences, recherche des doublons, analyses spécifiques de détection de fraude, ...) afin d'augmenter la productivité de l'Audit interne (gain de temps sur des tâches automatisables sans valeur ajoutée, identification des points/zones à creuser et focus uniquement sur ceux-ci, couverture d'audit plus complète) ;
- la réalisation d'une auto-évaluation de la Direction d'Audit interne (DAI), afin d'homogénéiser les pratiques d'audit et les rapports, d'identifier les zones d'amélioration et de se conformer aux normes de la profession (notamment norme 1300).

L'ensemble de ces actions contribuera à augmenter encore davantage la valeur ajoutée qu'apporte l'Audit interne à l'organisation et sera complété en 2012 par d'autres éléments (notamment la revue détaillée et l'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques), dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Le Président du Conseil de Surveillance

Résultats financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT	1 571	1 529	2 880	3 759	2 126
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	70 907	60 758	79 256	54 672	156 484
c) Impôt sur les bénéfices	2 998	9 485	3 904	306	3 706
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	72 275	56 778	83 681	54 642	128 982
e) Montant des bénéfices distribués	43 102	37 617	37 617	40 751	40 751
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	9,43	8,96	10,61	7,02	20,44
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	9,22	7,25	10,68	6,97	16,46
c) Dividende versé à chaque action	5,50	4,80	4,80	5,20	5,20
4. PERSONNEL					
a) Effectifs inscrits fin de période	5	5	7	10	8
b) Montant de la masse salariale	224	276	303	428	547
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	67	81	77	129	186

Documents financiers consolidés

■ Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Chiffre d'affaires	(3)	952 430	852 606
Autres produits de l'activité	(4)	15 368	10 809
Achats consommés		- 346 897	- 277 941
Charges de personnel		- 285 149	- 257 961
Charges externes		- 172 835	- 152 113
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		162 917	175 400
Dotations aux amortissements	(11) (12)	- 37 781	- 35 809
Dotations aux provisions courantes		- 190	505
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés d'exploitation		- 284	- 1 462
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		124 661	138 634
Autres produits et charges opérationnels	(5)	- 1 961	- 540
Dépréciation des écarts d'acquisition	(10)	- 6 360	- 6 003
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		116 340	132 092
– Produits financiers liés au placement		8 029	6 066
– Charges financières liées à l'endettement		- 6 298	- 6 239
Coût de l'endettement net		1 731	- 173
Autres produits et charges financiers		68 707	4 925
RÉSULTAT FINANCIER	(6)	70 438	4 752
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		186 778	136 844
Impôts sur les bénéfices	(7)	- 24 896	- 29 104
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(14)	- 456	- 11 585
RÉSULTAT NET		161 427	96 155
Résultat attribuable au Groupe		160 613	95 439
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		814	716
Résultat par action (en euros)	(8)	21,47	12,55
Résultat dilué par action (en euros)	(8)	21,35	12,46

■ État du résultat global

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Résultat de la période	161 427	96 155
Variation des écarts de conversion	6 444	5 698
Variation des justes valeurs sur les actifs disponibles à la vente	- 68 068	47 865
Variation des justes valeurs sur des couvertures de taux	215	- 75
Variation des justes valeurs sur des couvertures de change	5	- 1 073
Variation des écarts actuariels	- 2 519	- 1 500
Variation des impôts sur les produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	2 887	- 2 623
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	- 61 036	48 292
Résultat global total comptabilisé sur la période (1)	100 391	144 447
Part attribuable au Groupe	99 866	143 734
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (1)	525	713

(1) L'écart de résultat avec l'état de variation des capitaux propres consolidés représente l'évolution de valeur des options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle : 550 K€ au 31 décembre 2011 et 794 K€ au 31 décembre 2010.

■ Bilan consolidé actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/11 Net	31/12/10* Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	(10)	224 887	228 990
Immobilisations incorporelles nettes	(11)	72 614	74 043
Immobilisations corporelles nettes	(12)	214 810	204 132
Sociétés mises en équivalence	(14)	115 008	48 625
Actifs financiers	(15)	217 399	205 071
Autres créances	(16)	9 690	807
Impôts différés actifs	(7)	29 599	24 472
Engagements envers le personnel	(27)	34	57
Total Actifs non courants		884 041	786 197
Actifs courants			
Stocks	(17)	138 904	118 576
Clients	(18)	144 616	142 123
Autres créances	(19)	20 855	15 795
Actifs d'impôt exigible	(7)	18 504	4 030
Actifs financiers	(15)	1 997	1 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	71 845	86 993
Total Actifs courants		396 721	369 419
Actifs détenus en vue de la vente	(21)	0	109 848
TOTAL ACTIF		1 280 762	1 265 464

* Conformément à IFRS 3, l'allocation du prix d'acquisition de Dooya avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2010. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le bilan au 31 décembre 2010 (voir la note 9 qui expose les détails de l'allocation réalisée).

■ Bilan consolidé passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10*
Capitaux propres			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		670 905	702 519
Résultat de l'exercice		160 613	95 439
	Part Groupe	841 221	807 661
Participations ne donnant pas le contrôle		24	111
Total Capitaux propres		841 245	807 772
Passifs non courants			
Provisions non courantes	(22)	9 196	8 543
Autres passifs financiers	(23)	76 972	104 542
Autres dettes	-	832	43
Engagements envers le personnel	(27)	17 998	14 632
Impôts différés passifs	(7)	60 279	54 101
Instruments dérivés passifs	(26)	2 570	3 210
Total Passifs non courants		167 846	185 071
Passifs courants			
Provisions courantes	(22)	10 794	8 669
Autres passifs financiers	(23)	84 104	86 345
Fournisseurs	-	94 792	89 907
Autres dettes	(28)	76 138	72 845
Dettes d'impôt	(7)	4 197	13 350
Instruments dérivés passifs	(26)	1 646	1 506
Total Passifs courants		271 671	272 621
TOTAL PASSIF		1 280 762	1 265 464

* Conformément à IFRS 3, l'allocation du prix d'acquisition de Dooya avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2010. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le bilan au 31 décembre 2010 (voir la note 9 qui expose les détails de l'allocation réalisée).

■ Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
AU 31 DÉCEMBRE 2010	7 837	1 866	-39 303	67 938	-2 920	-1 119
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	-68 068	-2 519	215
Opérations sur actions propres	-	-	-23 321	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2011	7 837	1 866	-62 624	-130	-5 439	-904

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2011.

(2) Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
AU 31 DÉCEMBRE 2009	7 837	1 866	-40 875	20 073	-1 099	-1 044
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	47 865	-1 500	-75
Opérations sur actions propres	-	-	1 572	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-321	-
AU 31 DÉCEMBRE 2010	7 837	1 866	-39 303	67 938	-2 920	-1 119

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2010.

(2) Dont -21,5 M€ liés à la comptabilisation de l'engagement de rachat des 30 % de participations ne donnant pas le contrôle de Dooya et différences de change sur opérations en capital.

Couvertures de change	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
-1 073	-100	2 003	772 643	807 772	111	807 661
5	2 887	6 444	160 877	99 841	-25	99 866
-	-	-	994	-22 327	-	-22 327
-	-	-	-39 583	-39 583	-	-39 583
-	-	-	-4 459	-4 459	-61	-4 398
-1 068	2 787	8 447	890 472	841 244	24	841 220

Couvertures de change	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
0	2 442	-3 935	733 963	719 227	-12	719 239
-1 073	-2 623	5 698	95 361	143 653	-81	143 734
-	-	-	964	2 536	-	2 536
-	-	-	-36 454	-36 454	-	-36 454
-	81	240	-21 191	-21 190	204	-21 394
-1 073	-100	2 003	772 643	807 772	111	807 661

■ Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Résultat net de l'ensemble consolidé		161 427	96 155
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		44 678	45 284
Dotation/Reprise de provisions/passif		591	-1 045
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		-276	-107
Gains et pertes de change latents		1 039	-1 131
Charges calculées liées aux stock-options et engagements envers le personnel		4 004	3 478
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		50 037	46 479
Résultat sur cession d'actifs et autres		-66 506	-29
Quote-part de résultat des entreprises associées		-44	11 585
Charge d'impôt différé		4 090	-4 836
Capacité d'autofinancement		149 004	149 354
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		-1 401	233
Dividendes des sociétés non consolidées		-4 932	-6 578
Charges d'impôt (hors impôts différés)		20 807	33 941
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(31)	-22 859	-7 187
Impôts versés		-44 576	-16 166
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		96 043	153 597
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		-41 985	-30 338
- d'actifs financiers non courants		-17 030	-3 962
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		718	512
- d'actifs financiers non courants	(1)	108 045	17
Variation des actifs financiers courants		-1 078	1 194
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	(9)	-57 876	-97 467
Cessions de sociétés, nettes de la trésorerie cédée		0	-4 858
Dividendes versés par les MEE		0	372
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		4 932	6 578
Intérêts reçus		1 660	766
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		-2 614	-127 185
Augmentation des emprunts		458	50 724
Remboursement des emprunts		-44 353	-20 552
Autres opérations avec des participations ne donnant pas le contrôle	(9)	-663	-2 572
Augmentation nette des capitaux propres des filiales		0	673
Dividendes versés et acomptes		-39 600	-36 454
Mouvements relatifs aux actions propres		-23 056	2 207
Intérêts payés		-5 832	-5 519
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		-113 046	-11 493
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)		701	3 027
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)		-18 917	17 945
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(31)	84 919	66 974
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(31)	66 002	84 919

Annexe aux documents comptables consolidés

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Les comptes consolidés du groupe Somfy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 1 280 762 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 161 427 K€ (part du Groupe 160 613 K€), ont été établis par le Directoire en date du 17 février 2012.

Règles et méthodes comptables

A. Base de préparation des états financiers consolidés

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes d'actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Tous les soldes intragroupe, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis selon les normes internatio-

nales d'informations financières (les «IFRS») applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union Européenne, à la date d'arrêt de ces états financiers.

Nouvelles normes et interprétations en vigueur

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire pour l'exercice 2011 et qui sont sans impact significatif sur les comptes annuels du Groupe :

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » ;
- amendements IAS 32 « Instruments financiers – Classement des émissions de droits » ;
- amélioration des IFRS (mai 2010) ;
- interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » ;
- amendements IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

La norme suivante adoptée par l'Union Européenne et d'application obligatoire ultérieure n'a pas été appliquée par anticipation :

- amendements IFRS 7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » applicable au 1^{er} juillet 2011.

Les normes suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- IAS 27 « États financiers individuels » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 11 « Partenariats » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- IAS 19 « Avantages du personnel » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- amendements IAS 12 « Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents » applicable au 1^{er} janvier 2012 ;
- amendements IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » applicable au 1^{er} juillet 2012 ;
- amendements IAS 32 « Compensation des actifs financiers et passifs financiers » applicable au 1^{er} janvier 2014 ;
- amendements IFRS 9 et IFRS 7 « Date de prise d'effet et informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » applicable au 1^{er} janvier 2015 ;

- amendements IFRS 7 « Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d’une mine à ciel ouvert » applicable au 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d’évolution ou d’interprétation dont l’application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

Jugements et estimations

L’établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d’actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l’annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s’écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l’expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l’objet d’estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d’acquisition et des actifs incorporels et corporels dont l’évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d’actualisation, des valeurs terminales (Note 13 de l’annexe) ;
- les engagements de retraite dont l’évaluation se fonde sur un certain nombre d’hypothèses actuarielles (Note 27 de l’annexe) ;
- les provisions pour risques et charges ;
- la valorisation des options liées aux plans de stock-options et attributions d’actions gratuites accordées aux salariés (Note 29 de l’annexe).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d’arrêté des comptes.

B. Périmètre de consolidation

Regroupements d’entreprises

Lors d’une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l’entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date

d’acquisition, à l’exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d’un passif chez l’entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n’est pas comptabilisé en tant que passif de l’entité acquise si celle-ci n’a pas une obligation existante, à la date d’acquisition, d’effectuer cette restructuration.

Un écart d’acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l’entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le prix d’acquisition des titres de la société concernée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d’expertises en cours ou d’analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l’écart d’acquisition, s’ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d’acquisition.

Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s’ils correspondent à des corrections d’erreurs.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle ou de participation.

Modes de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une société affiliée afin d’obtenir les avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l’entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu’à la date où le contrôle cesse d’exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « participations ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu’affectation du résultat de la période.

La norme IFRS 3 révisée permet de comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (goodwill complet), soit en retenant leur quote-part dans l’actif net de l’entité acquise (goodwill partiel). Cette option est exercable, au cas par cas, pour chaque opération de regroupement d’entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d’entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d’acquisition.

Dans certains cas, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, lorsque la contrepartie versée rémunère une transaction distincte du regroupement d'entreprises, telle que, par exemple, des services futurs, celle-ci est exclue du coût du regroupement d'entreprises.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges dans le compte de résultat lors de la première acquisition et Somfy a choisi de les faire figurer en résultat opérationnel courant.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquises ainsi que les frais d'acquisition s'y afférant sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe. Et réciproquement en cas de cession d'intérêts sans perte de contrôle.

En cas de prise de contrôle d'une société dont le Groupe détenait préalablement des titres, ces derniers doivent être réévalués à leur juste valeur. Tout écart entre leur valeur comptable et leur juste valeur est comptabilisé au compte de résultat. Et réciproquement en cas de perte de contrôle par étape.

Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat donnés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est décrit dans le paragraphe S.

Contrôle conjoint

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation de Somfy au capital.

Influence notable

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 37 de l'annexe.

C. Conversion des éléments en devises

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes, ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères, sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays dont l'économie est hyperinflationniste.

D. Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du prix des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur). Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste « Titres mis en équivalence ». Les dépréciations constatées sur les valeurs d'équivalence peuvent être reprises en cas de redressement sensible de la valeur de la participation.

E. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

Les logiciels

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût, ou sa valeur, peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière d'activation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'achever le logiciel et la disponibilité des ressources).

Somfy possède principalement deux types de logiciels :

1 – Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur 10 ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase « initialisation », qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé ;
- la phase « évaluation », qui se conclut par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence ;
- les phases « étude » et « réalisation », qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution ;
- la phase « mise en route », qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

2 – Les logiciels dits « prêts à l'emploi », c'est-à-dire dont l'exploitation par Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis linéairement sur 4 ans.

Les brevets

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés.

Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

Les frais de développement

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 est respecté :

- faisabilité technique du projet ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- génération d'avantages économiques futurs ;
- disponibilité des ressources ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :

- la phase « évaluation », qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet ;
- la phase « pré-étude », qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché ;
- la phase « étude », qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux ;
- la phase « réalisation », qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet ;
- la phase « lancement », qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées « évaluation » et « pré-étude » constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charges de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité à compter de la date de mise en route (de 4 à 10 ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en-cours jusqu'au démarrage de la phase « lancement », qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

Les relations clientèles

La relation clientèle est évaluée et portée à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée.

Les marques

La marque est évaluée et portée à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur).

F. Immobilisations corporelles

Hors regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- Immeubles : 20 à 30 ans ;
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- Agencements et installations : 8 à 10 ans.

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

G. Contrats de location

• Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option ;
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat ;
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

• Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

H. Test de perte de valeur

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe, qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie, estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt, qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Dans certains cas, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur des durées plus longues. Une justification en est alors fournie UGT par UGT.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les actifs incorporels (hors écarts d'acquisition) et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

En particulier, les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint, sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dès lors que leur juste valeur n'est pas durablement inférieure à leur valeur historique. Les montants ainsi constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés en produits financiers dans l'année de leur mise en distribution.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient, déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;

- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

K. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés par voie de provision, en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

L. Actions propres

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

M. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement défavorable de valeur.

N. Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées ou à leurs représentants.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total d'une charge ayant fait l'objet d'une provision, par exemple du fait de l'existence d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé suite à des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année et le montant réel du coût du service rendu est enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux après impôt qui reflète les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à

des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

O. Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique « engagement envers le personnel ».

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur ;
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis et Pays-Bas notamment).

Conformément à la méthode prévue par la norme IAS 19 « Avantages au personnel - Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir », l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés est reconnu immédiatement dans les réserves.

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à couvrir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de

l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Conformément à la norme IAS 19, les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge.

De même, le régime du « *Trattamento di Fine Rapporto* » (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme un avantage à long terme.

L'engagement au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) a été provisionné par le Groupe. Cet engagement, ne concernant que les sociétés françaises, a été estimé en fonction de plusieurs paramètres (coût horaire, nombre d'heures acquis par les salariés, la probabilité que le salarié ait recours au DIF...).

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P. Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et les autres créditeurs sont valorisés à leur valeur nominale.

Q. Paiements en actions

Certains employés du Groupe, y compris des dirigeants, ont reçu un droit à attribution d'actions gratuites en fonction de l'atteinte de certains critères de performance et des options d'achat donnant le droit d'acquérir des actions Somfy à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action.

L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Le prix de ces options et actions gratuites est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options et actions gratuites ainsi déterminée est répartie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie en contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options et actions gratuites en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

R. Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S. Engagements de rachat donnés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS et en conformité avec la recommandation de l'AMF du 4 novembre 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Lors de leur comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, en contrepartie de la diminution de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. La différence entre la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle, dont le rachat est anticipé, et le montant de la dette estimée est comptabilisée :

- en capitaux propres, pour les transactions postérieures au 1^{er} janvier 2010 ;
- en écart d'acquisition, pour les transactions antérieures au 1^{er} janvier 2010.

T. Impôts sur les sociétés

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 ans.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2011 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Simu SAS, CMC SARL, SEM-T SAS, Domis SA, NMP SAS, Zurflüh-Feller Holding SAS, Zurflüh-Feller SAS, Zurflüh-Feller Montage EURL, MSD EURL, CERF EURL, Automatismes BFT France SAS et BFT Languedoc SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions suivantes définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants impossibles sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices impossibles avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

U. Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme et en swaps de taux d'intérêt.

Comme les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt, les justes valeurs des couvertures de change reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace.

Les variations de justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants, suivant la nature du bien couvert.

V. Actifs non courants destinés à être cédés

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

W. Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stock-options ou attribution d'actions gratuites génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

X. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Y. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre :

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt ;
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents et particulièrement significatifs, qui seraient de nature à fausser la lecture de la performance consolidée du Groupe. Ils intègrent notamment des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

Les amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (norme IFRS 3) sont comptabilisés dans le résultat opérationnel courant.

Z. Résultat financier

Le résultat financier est composé de deux éléments :

Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

Autres produits et charges financiers

Ils sont des produits et des charges de nature financière et non opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

AA. Secteurs opérationnels

Le Groupe présente des indicateurs pertinents selon deux secteurs opérationnels : « Somfy Activités » et « Somfy Participations ». Ces secteurs sont présentés dans la note 3 de l'annexe.

Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2011

1. Changements de périmètre

Somfy Activités a acquis :

- 40 % de la société **STOR'M**, spécialisée dans la motorisation de portail, pour 0,3 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence à compter de la date d'acquisition (mai 2011) ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, les 40 % restants de **BFT GmbH** pour 0,5 M€. Cette société était intégrée globalement dans les comptes consolidés, il n'y a donc pas de modification de contrôle ;
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, **BFT Gulf-Technoworld**, distributeur de produits BFT. La totalité du capital a été achetée pour un prix de 2,6 M€. Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un écart de 0,7 M€. L'ensemble a généré un écart d'acquisition de 3,0 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (avril 2011), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 3,1 M€.

Somfy Activités a exercé son option d'achat pour acquérir 20 % supplémentaires du capital de la société **BFT Piemonte** pour 0,2 M€, portant sa participation à 90 %. Il reste une option croisée de put/call pour l'acquisition des 10 % résiduels.

Somfy Activités a finalisé mi-mai 2011 un accord avec les actionnaires de la société brésilienne **Garen Automação**, leader sud-américain des automatismes pour portes et portails. L'engagement de Somfy se traduit, dans un premier temps, uniquement par la souscription d'obligations convertibles et classiques émises par Garen pour respectivement 11,1 M€ et 2,5 M€. Les obligations convertibles, à horizon 2016, permettront éventuellement d'en prendre le contrôle.

Somfy Activités a cédé sa participation dans la société Firstinnov sur le second semestre 2011, sans impact significatif sur l'exercice 2011.

Somfy Participations a pris une participation de 47,23 % du capital de **Pellenc** pour 64,9 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2011. Cette acquisition n'a donc aucune incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2011. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 21,8 M€. Les affectations seront effectuées courant 2012. À titre indicatif, le chiffre d'affaires 2011 est de l'ordre de 114,2 M€ pour 100 % du Groupe.

Somfy Participations a cédé début février 2011 à Assa Abloy sa participation de 32,95 % dans le capital **d'agta record**. Le montant de la cession est de 109,8 M€, dont 101,1 M€ déjà encaissés, le solde de 8,7 M€ devant être réglé au plus tard début 2013. La plus-value nette de frais de 63,1 M€ a été comptabilisée en résultat financier sur la période.

Somfy Participations a cédé mi-décembre 2011 la participation qu'elle détenait dans le capital de Babeau Seguin pour 6,5 M€. La plus-value comptabilisée en résultat financier ressort à 4,1 M€.

2. Faits marquants

Somfy Activités a déprécié les écarts d'acquisition de O&O, Pujol et Yorkshire Technology :

- les perspectives de **O&O**, filiale de BFT SpA qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants, se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition face à la situation macro-économique du sud de l'Europe, zone dans laquelle se situe l'essentiel de son activité. L'écart d'acquisition a été déprécié pour 4,1 M€, soit 60 % de sa valeur ;
- les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de **Pujol** (société espagnole), fortement impactée par la dégradation de l'environnement macro-économique de l'Europe méridionale. S'agissant d'une acquisition antérieure à l'application de la norme IFRS 3 révisée, l'écart d'acquisition a été révisé en contrepartie de l'annulation de la dette liée au complément de prix pour 2,2 M€ ;
- les perspectives de **Yorkshire Technology** se sont dégradées. L'écart d'acquisition a été intégralement déprécié pour 0,3 M€.

Somfy Activités a déprécié de 0,5 M€ la valeur d'équivalence d'**Oxygen (Astélia)**, société détenue à 40 % et spécialisée dans les systèmes d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Cette dépréciation fait suite à des indices de perte de valeur.

Somfy Participations a cédé les actifs de Parquets Marty : alors placée en redressement judiciaire, la cession a été décidée le 12 juillet 2011 par le Tribunal de Commerce d'Agen. Cette participation de Somfy Participations était consolidée par la méthode de mise en équivalence. Le groupe Somfy a intégralement déprécié les actifs qu'il détenait dans le groupe Parquets Marty, ce qui s'est traduit par un impact de -1,2 M€ dans la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011.

Somfy Participations a déprécié de 2,0 M€ l'écart d'acquisition de **Sirem**. Cette dépréciation fait suite aux difficultés persistantes de Sodim dont les résultats sont en deçà des Business Plan.

Les états financiers du 31 décembre 2010 ont été retraités suite à l'allocation définitive du prix d'acquisition de **Dooya**.

3. Informations sectorielles

Le Groupe s'organise autour de deux secteurs :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des 3 Activités traditionnelles de Somfy, « Stores et Volets Roulants », « Solutions tertiaires et Stores d'intérieur » et « Portails et Portes de Garage » ;
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy. Ce pôle détient des intérêts dans Cotherm, FAAC, Gaviota Simbac, Zurflüh-Feller, CIAT, Sirem et Pellenc.

Plusieurs segments opérationnels sont suivis au niveau de Somfy Activités. Cependant, conformément aux critères de regroupement exposés dans la norme IFRS 8, il a été décidé de les regrouper dans un seul secteur.

Aucune différence n'existe entre les principes comptables retenus pour les secteurs présentés et les principes comptables retenus pour le Groupe.

Au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	842 776	112 499	-	- 2 844	952 430
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	118 176	6 605	- 120	-	124 661
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 925	469	-	-	- 456
Capacité d'autofinancement	128 287	19 247	1 469	-	149 003
Investissements incorporels & corporels	38 699	6 235	-	-	44 934
Écarts d'acquisition	193 273	31 614	-	-	224 887
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	228 768	58 656	-	-	287 424
Titres de participations non contrôlés	41	132 159	-	-	132 200
Sociétés mises en équivalence	1 503	113 505	-	-	115 008

La colonne « Autres » comprend essentiellement les coûts de financement et les écarts de change qui ne peuvent être directement associés à l'un des deux segments.

Au 31 décembre 2010

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	747 451	107 221	-	- 2 066	852 606
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	128 055	10 684	- 105	-	138 634
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 134	- 11 450	-	-	- 11 585
Capacité d'autofinancement	128 020	24 042	- 2 708	-	149 354
Investissements incorporels & corporels	25 469	4 388	-	-	29 857
Écarts d'acquisition	194 738	34 252	-	-	228 990
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	217 286	60 888	-	-	278 175
Titres de participations non contrôlés	67	137 226	-	-	137 293
Sociétés mises en équivalence	1 470	47 155	-	-	48 625

La colonne « Autres » comprend essentiellement les coûts de financement et les écarts de change qui ne peuvent être directement associés à l'un des deux segments.

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes par implantations d'actifs

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
France	112 306	109 829
Allemagne	7 783	7 889
Europe du Nord	3 368	3 308
Europe de l'Est et Centrale	2 246	2 261
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	63 531	61 063
Asie Pacifique	35 284	27 931
Amériques	4 250	5 005
SOMFY ACTIVITÉS	228 768	217 286
Somfy Participations	58 656	60 888
SOMFY CONSOLIDÉ	287 424	278 175

Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux constant
France	240 617	225 584	6,7 %	6,3 %
Allemagne	131 643	113 562	15,9 %	10,8 %
Europe du Nord	90 839	88 775	2,3 %	0,0 %
Europe de l'Est et Centrale	73 886	60 407	22,3 %	11,9 %
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	158 416	143 214	10,6 %	-1,3 %
Asie Pacifique	76 727	52 102	47,3 %	3,3 %
Amériques	70 647	63 807	10,7 %	6,2 %
SOMFY ACTIVITÉS	842 775	747 451	12,8 %	5,0 %
Somfy Participations	112 499	107 221	4,9 %	5,0 %
Intercos	-2 844	-2 066	37,7 %	37,7 %
SOMFY CONSOLIDÉ	952 430	852 606	11,7 %	4,9 %

4. Autres produits de l'activité

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Production immobilisée	4 142	4 252
Prestations de services	3 416	3 002
Autres produits	7 810	3 555
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	15 368	10 809

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.
Les autres produits comprennent des produits à recevoir des assurances et des crédits d'impôt.

5. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dotation/reprise sur provisions non courantes	1 989	2 059
Autres éléments non courants	- 3 949	- 4 091
- Produits non courants	859	841
- Charges non courantes	- 4 808	- 4 932
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 1	1 492
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	- 1 961	- 540

Au 31 décembre 2010, le gain sur cession d'immobilisations est lié à la cession de Spirel.

6. Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Coût de l'endettement financier net	1 731	- 173
- Produits financiers liés aux placements	8 029	6 066
- Charges financières liées à l'endettement	- 6 298	- 6 239
Effets de change	- 2 695	- 1 672
Autres	71 403	6 597
RÉSULTAT FINANCIER	70 438	4 752

Au 31 décembre 2011, le poste « Autres » du résultat financier comprend les plus-values de cession agta record et Babeau Seguin pour respectivement 63,1 M€ et 4,1 M€, ainsi que les dividendes de FAAC pour 4,6 M€ (comme en 2010).

7. Impôts courants et différés

7.1. Rationalisation du taux d'impôt

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Résultat avant impôt	186 778	136 844
<i>Quote-part des frais et des charges sur dividendes</i>	2 826	2 799
<i>Dividendes des sociétés non consolidées</i>	-4 590	-6 577
<i>Plus-value agta record nette de la quote-part de frais et charges*</i>	-60 865	
<i>Autres</i>	-4 734	6 773
Différences permanentes	-67 363	2 995
Résultat taxé à taux réduit**	-18 755	-17 400
Résultat taxable au taux courant	100 660	122 439
<i>Taux de l'impôt en France</i>	36,10 %***	34,40 %
Charge d'impôt recalculée au taux courant français	36 338	42 119
Impôt à taux réduit**	3 047	2 663
<i>De la différence de taux courant des pays étrangers</i>	-16 436	-20 288
<i>Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés</i>	927	668
Effet de la différence de taux d'imposition	-15 509	-19 620
Crédits d'impôt	-1 422	-1 260
Autres taxes et divers	2 442	5 202
Impôt du Groupe	24 896	29 104
<i>Taux effectif</i>	13,33 %	21,27 %
dont impôt exigible :	20 807	33 941
dont impôt différé :	4 089	-4 837

* Imposition sur la plus-value agta record : 0 %, les titres sont détenus depuis plus de deux ans.

** Redevances taxées à taux réduit (15,6 %).

*** Instauration d'une contribution exceptionnelle d'IS de 5 %, portant le taux de droit commun à 36,1 % (loi de finances rectificative pour 2011).

Actifs et passifs d'impôt exigible

Les dettes d'impôt ont fortement diminué et les créances d'impôt augmenté en raison de la baisse du résultat taxable.

Déficits activés et utilisés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 33 336 K€ en 2011 et 20 413 K€ en 2010 (au taux de droit commun).

Aucun impôt différé actif significatif n'a été constaté en 2011 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

7.2. Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Impôts différés actifs		
– Écarts actuariels sur retraites	1 987	1 043
– Couvertures de taux	306	379
– Couvertures de change	386	369
Impôts différés passifs		
– Actifs financiers disponibles à la vente	3 994	3 069
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	- 1 315	- 1 278

La différence positive entre la juste valeur et le coût historique des actifs financiers disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

7.3. Analyse par nature

En milliers d'euros	31/12/11 Actif	31/12/10 Actif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	21 403	18 535	1 448
– IDA liés aux retraites	5 203	3 745	9
– IDA liés aux méthodes de provisions	3 677	3 146	513
– IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 104	2 463	-362
– IDA liés aux justes valeurs	2 121	2 213	-92
– IDA liés aux justes valeurs sur instruments de couverture	1 481	1 609	-246
– IDA liés aux frais d'acquisitions	1 140	1 078	62
Impôts différés sur marges internes	8 230	5 938	2 148
Impôts différés sur élimination des provisions intragroupe	-34	0	-34
TOTAL	29 599	24 472	3 562

En milliers d'euros	31/12/11 Passif	31/12/10 Passif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	55 504	51 363	5 619
– IDP liés aux justes valeurs des immobilisations	13 536	13 068	2 106
– IDP liés aux crédits-baux	9 753	8 559	1 195
– IDP liés aux changements des taux d'amortissements	6 963	7 682	-723
– IDP liés à l'activation des frais de développement	8 626	7 046	1 580
Impôts différés sur marges internes	1 062	1 028	30
Impôts différés sur élimination des provisions intragroupe	2 134	130	2 004
Impôts sur les frais d'acquisition	1 579	1 579	0
TOTAL	60 279	54 101	7 652

8. Résultat par action

Résultat net par action	31/12/11	31/12/10
Résultat net - part du Groupe en K€	160 613	95 439
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres* (2)	356 583	233 231
Nombre d'actions à retenir (1) - (2)	7 480 217	7 603 569
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	21,47	12,55

* Représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

Résultat net dilué par action	31/12/11	31/12/10
Résultat net - part du Groupe en K€	160 613	95 439
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres** (2)	314 922	174 389
Nombre d'actions à retenir (1) - (2)	7 521 878	7 662 411
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION EN EUROS	21,35	12,46

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites.

Les actions propres acquises par Somfy SA et attribuées à la clôture à des plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites contribuent au résultat dilué par action.

Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié.

9. Regroupement d'entreprises et acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

Acquisitions de l'exercice 2011

Somfy Activités a acquis :

- 40 % de la société **STOR'M** pour 0,3 M€ ;
- **BFT Gulf-Technoworld** pour 2,6 M€.

Le détail de ces acquisitions est donné dans la Note 1 sur les changements de périmètre.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est proche de leur valeur nette comptable. Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer durant la période d'affectation.

Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	2 438
Immobilisations incorporelles nettes	641
Immobilisations corporelles nettes	61
Immobilisations financières nettes	-
Autres créances non courantes	-
Impôts différés actifs	-
Stocks	1 260
Clients	67
Autres créances courantes	14
Autres actifs financiers courants	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	326
Créances d'impôt	-
Provisions non courantes	-
Autres passifs financiers non courants	- 380
Autres dettes non courantes	-
Engagements envers le personnel	-
Impôts différés passifs	-
Provisions courantes	-
Autres passifs financiers courants	- 383
Fournisseurs	- 1 394
Autres dettes courantes	- 26
Dettes d'impôt	-
Sociétés mises en équivalence	308
Coût d'acquisition	2 931
Moins : trésorerie acquise	- 326
Total	2 605
Autres financements	-
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	2 605

(+) Décaissement

Somfy Participations a pris une participation de 47,23 % du capital de **Pellenc** pour 64,9 M€.

L'impact de cette prise de participation sur le flux net de trésorerie est de 55,3 M€.

Le flux net de trésorerie est impacté également par le rachat de participations ne donnant pas le contrôle de BFT GmbH (0,5 M€) et BFT Piemonte (0,2 M€).

Acquisitions de l'exercice 2010

Somfy Activités a acquis :

- 70 % du capital de la société **Ningbo Dooya** pour 100,6 M€ ;
- 100 % du capital de la société **BFT Autoferm** pour 0,9 M€ ;
- 100 % du capital de la société **BFT Anatolia** pour 6,6 M€.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est proche de leur valeur nette comptable.

Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice 2010 :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	90 597
Immobilisations incorporelles nettes	21 696
Immobilisations corporelles nettes	2 706
Immobilisations financières nettes	2
Autres créances non courantes	29
Impôts différés actifs	234
Stocks	6 263
Clients	3 484
Autres créances courantes	5 357
Actifs d'impôt exigible	-
Autres actifs financiers courants	350
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	9 227
Créances d'impôt	20
Provisions non courantes	- 53
Autres passifs financiers non courants	- 31 006
Autres dettes non courantes	-
Engagements envers le personnel	- 4
Impôts différés passifs	- 3 464
Provisions courantes	- 79
Autres passifs financiers courants	- 1 776
Fournisseurs	- 8 860
Autres dettes courantes	- 7 392
Dettes d'impôt	- 9
Sociétés mises en équivalence	-
Participations ne donnant pas le contrôle & impact option de vente sur situation nette	21 424
Coût d'acquisition	108 746
Moins : trésorerie acquise	- 9 227
Total	99 519
Autres financements	- 2 848
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	96 671

(+) Décaissement

Somfy Participations a pris une participation de 34 % du capital de DMH, holding de **Parquets Marty** pour 0,8 M€.

L'impact de cette prise de participation sur le flux net de trésorerie est de 0,8 M€.

Le flux net de trésorerie est impacté également par le rachat de participations ne donnant pas le contrôle de SACS (0,3 M€) et O&O (2,3 M€).

Conformément à IFRS 3, l'allocation du prix d'acquisition de Ningbo Dooya avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2010. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an.

Les impacts sur le bilan de Ningbo Dooya sont les suivants :

En milliers d'euros	Capitaux propres avant retraitements	Retraitements	Capitaux propres après retraitements
Immobilisations incorporelles nettes	3 388	17 569	20 957
Immobilisations corporelles nettes	2 663	-	2 663
Immobilisations financières nettes	-	-	-
Impôts différés actifs	238	-163	76
Stocks	6 608	-1 144	5 464
Clients	596	121	717
Autres créances non courantes et courantes	2 105	1	2 106
Autres actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	9 310	-	9 310
Provisions non courantes et courantes	-145	13	-132
Engagements envers le personnel	-	-	-
Impôts différés passifs	-	-3 294	-3 294
Passifs financiers non courants et courants	-28 905	-879	-29 784
Fournisseurs	-7 299	-	-7 299
Autres dettes non courantes et courantes	-8 485	1 354	-7 131
Participations ne donnant pas le contrôle	25 884	-4 337	21 547
	5 958	9 242	15 200
	Prix d'acquisition		100 833
	ÉCART D'ACQUISITION DÉFINITIF		85 634

L'incidence de ces acquisitions sur le flux net de trésorerie est donnée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Dooya
Écart d'acquisition	85 634
Immobilisations incorporelles nettes	20 957
Immobilisations corporelles nettes	2 663
Immobilisations financières nettes	-
Autres créances non courantes	22
Impôts différés actifs	75
Stocks	5 464
Clients	717
Autres créances courantes	2 084
Actifs d'impôt exigible	-
Autres actifs financiers courants	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	9 310
Créances d'impôt	-
Provisions non courantes	-53
Autres passifs financiers non courants	-29 784
Autres dettes non courantes	-
Engagements envers le personnel	-
Impôts différés passifs	-3 294
Provisions courantes	-79
Autres passifs financiers courants	-
Fournisseurs	-7 299
Autres dettes courantes	-7 131
Dettes d'impôt	-
Sociétés mises en équivalence	-
Participations ne donnant pas le contrôle & impact option de vente sur situation nette	21 547
Coût d'acquisition	100 833
Moins : trésorerie acquise	-9 310
Total	91 523
Autres financements	-
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	91 523

(+) Décaissement

10. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur
AU 1^{ER} JANVIER 2010	145 461
Incidence des variations de périmètres	90 514
Incidence des variations du cours de change	584
Autres mouvements	-1 566
Dépréciation pour perte de valeur	-6 003
AU 31 DÉCEMBRE 2010	228 990
Incidence des variations de périmètres	2 437
Incidence des variations du cours de change	2 605
Autres mouvements*	-2 785
Dépréciation pour perte de valeur	-6 360
AU 31 DÉCEMBRE 2011	224 887

* Dont -2,2 M€ liés à la révision de l'écart d'acquisition de Pujol.

L'écart d'acquisition d'ouverture a été minoré de 9,2 M€ suite à l'allocation définitive du prix d'acquisition de Dooya et à la reconnaissance d'un complément de prix accordé aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Décomposition de l'écart d'acquisition par principales UGT au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BFT	93 512	-670	92 842
O&O	6 864	-4 100	2 765
Cotherm	8 485		8 485
Zurflüh-Feller	17 144		17 144
Sirem	7 985	-2 000	5 985
Domis	1 091		1 091
Pujol	5 680		5 680
Dooya	88 672		88 672
LianDa	8 756	-8 756	0
Simu	1 862		1 862
Energy Eye	945	-945	0
Autres	631	-269	362
TOTAL	241 628	-16 741	224 887

11. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	54 091	17 355	6 204	31 352	1 580	4 915	115 497
Acquisitions	-	18	314	1 198	57	5 080	6 667
Cessions	-	- 319	- 20	- 199	- 24	-	- 563
Incidence des variations du cours de change	1 532	- 1	290	5	- 7	3	1 823
Incidence des variations de périmètre	641	-	-	-	-	-	641
Autres mouvements	7	2 789	- 218	2 069	23	- 4 654	16
AU 31 DÉCEMBRE 2011	56 271	19 842	6 571	34 426	1 628	5 344	124 082
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	- 6 862	- 8 655	- 1 243	- 23 319	- 1 374	-	- 41 454
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 4 363	- 2 808	- 240	- 2 499	- 304	-	- 10 213
Cessions	-	319	20	186	-	-	525
Incidence des variations du cours de change	- 305	-	- 13	- 6	2	-	- 322
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	- 101	- 412	- 6	513	-	- 5
AU 31 DÉCEMBRE 2011	- 11 530	- 11 244	- 1 888	- 25 644	- 1 163	-	- 51 469
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	44 741	8 598	4 683	8 782	466	5 344*	72 614

* Dont 4 684 K€ d'en cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	35 216	15 114	2 421	30 229	1 236	4 474	88 690
Acquisitions	185	139	117	1 714	346	4 169	6 669
Cessions	-	- 1 243	-	- 895	- 55	-	- 2 193
Incidence des variations du cours de change	398	-	1	143	8	7	557
Incidence des variations de périmètre	18 292	13	3 437	54	-	-	21 797
Autres mouvements	-	3 333	228	107	45	- 3 735	- 22
AU 31 DÉCEMBRE 2010	54 091	17 355	6 204	31 352	1 580	4 915	115 497
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	- 4 454	- 6 711	- 797	- 21 396	- 1 168	-	- 34 527
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 2 268	- 3 468	- 92	- 2 611	- 249	-	- 8 688
Cessions	-	1 243	-	796	49	-	2 088
Incidence des variations du cours de change	- 141	-	-	- 100	- 5	-	- 246
Incidence des variations de périmètre	-	-	- 74	- 28	-	-	- 101
Autres mouvements	-	280	- 280	19	-	-	19
AU 31 DÉCEMBRE 2010	- 6 862	- 8 655	- 1 243	- 23 319	- 1 374	-	- 41 454
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	47 229	8 700	4 962	8 033	205	4 915*	74 043

* Dont 3 522 K€ d'en cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS 38 sont activés et considérés comme des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2011, ils représentent 24 526 K€ en valeur brute dont 4 684 K€ d'encours.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 50,2 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Les actifs incorporels nets alloués se composent de 39,8 M€ de relations clientèles, 1,7 M€ de brevets et 3,2 M€ de marques (à durée de vie indéfinie) au 31 décembre 2011.

12. Immobilisations corporelles

12.1. Immobilisations corporelles par nature

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	18 411	123 514	230 056	50 463	6 861	429 305
Acquisitions	10	822	9 703	6 069	21 663	38 267
Cessions	-	-81	-2 018	-2 988	-	-5 087
Incidence des variations du cours de change	10	59	828	246	504	1 648
Incidence des variations de périmètre	-	-	11	108	-	119
Autres mouvements	158	2 214	8 263	476	-11 126	-16
AU 31 DÉCEMBRE 2011	18 589	126 528	246 843	54 373	17 902	464 235
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	-350	-43 764	-147 833	-33 227	-	-225 173
Dotations aux amortissements de l'exercice	-97	-5 154	-17 257	-5 260	-	-27 769
Cessions	-	45	1 457	2 619	-	4 121
Incidence des variations du cours de change	-	-51	-337	-160	-	-548
Incidence des variations de périmètre	-	-	-9	-49	-	-58
Autres mouvements	-	-13	-82	97	-	2
AU 31 DÉCEMBRE 2011	-447	-48 936	-164 061	-35 981	-	-249 425
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	18 142	77 591	82 783	18 393	17 902	214 810

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	18 255	127 190	233 152	44 022	6 527	429 147
Acquisitions	96	1 557	9 394	6 781	5 360	23 188
Cessions	-	-1 461	-8 007	-2 422	-	-11 890
Incidence des variations du cours de change	54	373	703	1 184	72	2 385
Incidence des variations de périmètre	-94	-4 872	-167	581	790	-3 762
Autres mouvements	100	726	-5 019	318	-5 888	-9 763
AU 31 DÉCEMBRE 2010	18 411	123 514	230 056	50 463	6 861	429 305
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	-252	-41 167	-148 623	-29 395	-	-219 437
Dotations aux amortissements de l'exercice	-37	-5 220	-16 846	-5 017	-	-27 120
Cessions	-	792	7 093	2 138	-	10 023
Incidence des variations du cours de change	-	-283	-381	-723	-	-1 387
Incidence des variations de périmètre	-	2 176	1 185	-376	-	2 984
Autres mouvements	-61	-60	9 739	146	-	9 764
AU 31 DÉCEMBRE 2010	-350	-43 764	-147 833	-33 227	-	-225 173
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	18 061	79 750	82 223	17 237	6 861	204 132

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro. Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

12.2. Immobilisations corporelles en contrats de location-financement

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Valeur brute		
Terrains	9 428	10 097
Bâtiments	45 754	58 556
Bâtiments en cours	1 597	18
Installations techniques, mat./outillage	21 649	21 901
TOTAL	78 427	90 572
Amortissement cumulé		
Terrains		
Bâtiments	- 11 410	- 17 788
Installations techniques, mat./outillage	- 12 072	- 10 543
TOTAL	- 23 482	- 28 331
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	54 945	62 241

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dettes 2011 non actualisées	Dettes 2011 actualisées
À un an au plus	4 626	4 096
Plus d'un an et moins de 5 ans	13 909	12 380
À plus de 5 ans	6 821	5 843
TOTAL	25 355	22 318

En milliers d'euros	Dettes 2010 non actualisées	Dettes 2010 actualisées
À un an au plus	7 100	6 494
Plus d'un an et moins de 5 ans	13 555	12 074
À plus de 5 ans	11 506	10 374
TOTAL	32 162	28 942

12.3. Hypothèques

Une partie de l'emprunt souscrit par Cotherm SAS (1,9 M€ au 31 décembre 2011) destiné à financer l'extension du bâtiment situé à Vinay a fait l'objet d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5 M€.

13. Test de perte de valeur

Au 31 décembre 2011, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il obtiendra les avantages économiques futurs.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flows.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition de Dooya a été affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie et groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier des avantages économiques de ce regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ainsi dégagé sur cette prise de contrôle a été affecté :

- à l'UGT Dooya, pour la partie des avantages économiques qui lui sont directement attribuables. Cet écart d'acquisition est suivi en devise locale ;
- à un regroupement d'UGT appartenant au segment Somfy Activités, pour la partie des avantages économiques dont le regroupement d'UGT va bénéficier. Cet écart d'acquisition est suivi en euros.

Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à 3 ans pour les sociétés évoluant sur un marché maîtrisé et connu. Ce sont en général des sociétés dont les stratégies ne devraient pas être modifiées en profondeur. A contrario, la période a été allongée à 5 ans pour les sociétés entrant sur de nouveaux marchés et dont le potentiel de croissance et de maturité est plus éloigné dans le temps.

Ces cash flows ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini est cohérent avec les taux d'inflation à long terme pour les pays concernés.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à valoriser. La prise en compte du risque est principalement intégrée au niveau des cash flows.

En 2010 et en 2011, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, sont de 10 % à 11,5 % pour les sociétés européennes et 13 % (12,2 % en 2010) pour les sociétés chinoises.

Le détail des principales hypothèses utilisées par UGT est donné dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
BFT	93 512	- 670	92 842	10%	2%
O&O	6 864	- 4 100	2 765	10%	2%
Cootherm	8 485	-	8 485	10,5%	2%
Zurflüh-Feller	17 144	-	17 144	10%	2%
Sirem	7 985	- 2 000	5 985	10%	2%
Domis	1 091	-	1 091	10%	2%
Pujol	5 680	-	5 680	10%	2%
Dooya	88 672	-	88 672	13%	2,5%
LianDa	8 756	- 8 756	-	-	-
Simu	1 862	-	1 862	10%	2%
Energy Eye	945	- 945	-	-	-
Autres	631	- 269	362	10%	2%
TOTAL DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	241 628	- 16 741	224 887	-	-

Les perspectives de O&O, filiale de BFT SpA, se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition. L'écart d'acquisition a été déprécié pour 4,1 M€, soit 60 % de sa valeur.

Les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de Pujol. S'agissant d'une acquisition antérieure à l'application de la norme IFRS 3 révisée, l'écart d'acquisition a été révisé pour 2,2 M€ en contrepartie de l'annulation de la dette liée au complément de prix.

Suite à des indices de perte de valeur, la valeur d'équivalence d'Oxygen (Astélie) a été dépréciée de 0,5 M€.

Les perspectives de Yorkshire Technology se sont dégradées. L'écart d'acquisition a été intégralement déprécié pour 0,3 M€.

Suite aux difficultés persistantes d'une de ses filiales dont les résultats sont en deçà des Business Plan, l'écart d'acquisition de Sirem (société de Somfy Participations) a été déprécié de 2,0 M€.

Sur l'exercice 2010, les tests de perte de valeur avaient donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation de -4,4 M€ pour LianDa (ramenant ainsi la valeur de l'écart d'acquisition à zéro), d'une dépréciation totale des écarts d'acquisition de SACS (-0,7 M€) et de Energy Eye (-0,9 M€), sociétés faisant partie de Somfy Activités et de -5,8 M€ pour CIAT, société mise en équivalence faisant partie de Somfy Participations.

Aucun indice de perte de valeur sur les autres UGT du Groupe n'a été relevé au 31 décembre 2011.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses prises individuellement incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières ont fait apparaître des scénarii dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés, nécessitant alors une dépréciation complémentaire de ceux-ci :

- l'activité du groupe Pujol étant principalement basée en Europe du Sud, une augmentation du taux d'actualisation de respectivement un et deux points pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation de respectivement -1,5 M€ et -2,7 M€. La dimension risque est intégrée au niveau des cash flows.

Une diminution du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale de respectivement un et deux points impliquerait une dépréciation de respectivement -0,6 M€ et -1,2 M€ au 31 décembre 2011 ;

- l'écart d'acquisition de O&O a été déprécié de 4,1 M€ au 31 décembre 2011, une augmentation du taux d'actualisation d'un point conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 0,8 M€.

Une diminution d'un point du ratio EBE/CA impliquerait une dépréciation complémentaire de 0,4 M€ ;

- l'activité du groupe Gaviota étant principalement basée en Europe du Sud, une augmentation du taux d'actualisation utilisé (11,5 %) d'un point pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation complémentaire de -2,3 M€.

Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de -1,3 M€ au 31 décembre 2011 ;

- l'écart d'acquisition du groupe Sirem a été déprécié de 2,0 M€, une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de - 2,2 M€ au 31 décembre 2011. Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de - 1,2 M€ ;
- le groupe CIAT reste sensible aux différents paramètres, ainsi une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser une dépréciation complémentaire de - 8 M€ au 31 décembre 2011.

Les tests de sensibilité réalisés sur la valeur d'utilité des actifs des autres UGT (variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et de +/- 1 point du ratio EBE/CA) ne font apparaître aucune dépréciation.

14. Sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	48 625	58 647
Variation de périmètre et autres*	65 096	1 908
Quote-part de résultat de l'exercice	44	- 5 785
Dividendes versés	- 186	- 372
Écarts de conversion	41	27
Dépréciation pour perte de valeur**	1 388	- 5 800
QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	115 008	48 625

* Acquisition de 47,23 % du groupe Pellenc et de 40 % de STOR'M en 2011, sortie de Firstinnov.

** - 0,5 M€ pour Oxygen (Astélia) et 1,9 M€ (reprise) pour Firstinnov en 2011.

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
CIAT détenue à 40 %		
Chiffre d'affaires	297 480	271 744
Résultat opérationnel courant	5 501	- 9 332
Résultat net (part Groupe)	2 479	- 26 532
Total bilan	311 949	316 619
Valeur d'équivalence	28 794	27 821

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Gaviota Simbac détenue à 46,5 %		
Chiffre d'affaires	56 811	57 107
Résultat opérationnel courant	3 400	4 217
Résultat net	1 567	2 130
Total bilan	65 197	64 567
Valeur d'équivalence	19 842	19 333

Somfy Participations a pris une participation de 47,23 % du capital de **Pellenc** pour 64,9 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2011. Cette acquisition n'a donc aucune incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2011. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 21,8 M€. Les affectations seront effectuées courant 2012. A titre indicatif, le chiffre d'affaires 2011 est de l'ordre de 114,2 M€ pour 100 % du Groupe.

15. Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Actifs financiers disponibles à la vente	132 200	137 293
- Titres de participations non contrôlés*	132 200	137 293
- Valeurs mobilières	-	-
Créances obligataires non cotées**	76 831	58 110
Prêts***	6 801	8 780
Autres	3 564	2 791
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	219 396	206 974
Exigibles dans le délai d'un an	1 997	1 902
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	217 399	205 071

* La participation dans Babeau Seguin de 2,7 M€ a été cédée sur l'exercice, la participation dans FAAC a été réévaluée à la baisse pour - 4,0 M€ et Somfy a pris une participation dans un fonds pour 1,6 M€.

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (mezzanine) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 4,7 M€ en 2011 et 4,4 M€ en 2010. Au 31 décembre 2011, la créance s'élève à 62,8 M€.

Somfy SA a également souscrit à une obligation convertible et à une obligation classique émises par Garen Automação pour respectivement 11,1 M€ et 2,5 M€.

*** Dont une avance à trois ans que Somfy SA a consenti à CIAT pour 5,0 M€ de nominal. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 0,1 M€ en 2011 et en 2010.

Les titres de participation non contrôlés comprennent notamment une participation de 34 % dans le capital de FAAC évaluée à 128,0 M€ (niveau 3 défini par la norme IFRS 7, moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie).

Les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de dépôts court terme et de prêts aux sociétés sur lesquelles Somfy exerce une influence notable.

La rubrique « Autres » concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

16. Autres créances non courantes

L'augmentation du poste est essentiellement due à la comptabilisation du solde du prix de cession d'agta record pour 8,7 M€, qui sera encaissé au plus tard début 2013.

17. Stocks

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	55 000	46 687
Produits finis et marchandises	94 640	82 570
Total	149 640	129 257
Provisions	-10 736	-10 681
VALEURS NETTES	138 904	118 576

En milliers d'euros	Valeur 31/12/10	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/11
Provisions sur stocks	-10 681	4	-49	-11	-10 736

18. Clients

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Valeur brute	155 370	151 114
Provision	-10 754	-8 991
VALEUR NETTE	144 616	142 123

En milliers d'euros	Valeur 31/12/10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/11
Provisions sur clients	-8 991	-3 147	1 101	364	23	-104	-10 754

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients est :

En milliers d'euros	Sans retard de paiement	Retard de paiement entre				Total
		0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	supérieur à 9 mois	
Clients	110 102	21 031	12 744	3 707	7 786	155 370

Le risque sur les créances clients des filiales espagnoles, portugaises et grecques est limité.

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 60 %.

19. Autres créances courantes

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	1 018	618
Autres taxes (dont TVA)	8 184	6 333
Charges constatées d'avance	7 267	5 165
Autres créances	4 386	3 679
TOTAL	20 855	15 795

Les autres créances classées en « courant » sont des créances à moins d'un an.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Trésorerie	57 625	52 111
Équivalents de trésorerie	14 220	34 882
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	71 845	86 993

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois et des OPCVM monétaires euros.

21. Actifs détenus en vue de la vente

Suite à un projet de cession annoncé sur le second semestre 2010, les titres d'agta record avaient été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2010, conformément à la norme IFRS 5, pour un montant de 109,8 M€.

Somfy Participations a cédé début février 2011 à Assa Abloy sa participation de 32,95 % dans le capital d'agta record. Le montant de la cession est de 109,8 M€, dont 101,1 M€ déjà encaissés, le solde de 8,7 M€ devant être réglé au plus tard début 2013. La plus-value nette de frais de 63,1 M€ a été comptabilisée en résultat financier sur la période.

22. Provisions

22.1. Provisions non courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provision pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2011
Au 1 ^{er} janvier	3 487	1 279	907	2 870	8 543
Dotations	561	255	43	442	1 301
Reprises utilisées	-	-253	-16	-293	-562
Reprises non utilisées	-	-109	-	-39	-148
Incidence des variations de change	30	-	-	31	61
Autres mouvements	4	-	-	-4	-
AU 31 DÉCEMBRE	4 083	1 172	934	3 007	9 196

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour -863 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour 561 K€.

22.2. Provisions courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2011
Au 1 ^{er} janvier	3 874	2 080	2 715	8 669
Dotations	638	3 935	710	5 283
Reprises utilisées	-	- 718	- 1 853	- 2 571
Reprises non utilisées	-	- 447	- 197	- 644
Incidence des variations de change	34	7	15	57
Autres mouvements	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	4 546	4 857	1 390	10 794

L'évolution des provisions courantes illustre l'attention portée par le Groupe aux problématiques qualité.

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour - 3 797 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour 638 K€.

23. Passifs financiers

23.1. Analyse par catégorie

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Emprunts auprès des établissements de crédits	88 570	121 193
Crédits-bails	22 318	28 942
Emprunts et dettes financières divers*	50 187	40 753
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	161 075	190 887
Exigibles dans le délai d'un an	84 104	86 345
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	76 972	104 542

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 40,3 M€ en 2011 et 40,5 M€ en 2010.

23.2. Analyse par échéance

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
À un an au plus	84 104	86 345
Plus d'un an et moins de 5 ans*	39 781	56 044
À plus de 5 ans*	37 191	48 498
TOTAL	161 075	190 887

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 40,3 M€ en 2011 et 40,5 M€ en 2010.

23.3. Analyse par taux

En milliers d'euros		31/12/11	31/12/10
Taux variable	<i>Swaps pour 64,2 M€</i>	106 472	141 959
Taux fixe		4 499	8 212
Ne portant pas intérêt*		50 104	40 716
TOTAL		161 075	190 887

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 40,3 M€ en 2011 et 40,5 M€ en 2010.

L'essentiel de la dette étant à taux variable, la juste valeur n'est pas significativement différente de la valeur comptable.

23.4. Analyse par devise

En milliers d'euros		31/12/11	31/12/10
Euros*		121 145	155 679
USD		3	19
Other*		39 927	35 189
TOTAL		161 075	190 887

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 40,3 M€ en 2011 et 40,5 M€ en 2010.

23.5. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2011, les titres des sociétés cibles ont été donnés en nantissement des dettes sans recours sur Somfy SA souscrites dans le cadre des LBO, représentant 38,2 M€.

De plus, l'emprunt (2,4 M€) que Cotherm a contracté pour financer l'extension de son bâtiment situé à Vinay a fait l'objet :

- d'une caution consentie par un tiers (Somudimec) à hauteur de 0,5 M€ ;
- d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5 M€.

23.6. Covenants

Au 31 décembre 2011, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts à moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 111,0 M€ auprès de 6 établissements bancaires. Elles sont utilisées à hauteur de 31,2 M€. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2011. Somfy a réalisé depuis 2006, trois acquisitions dans le cadre de montages à effet de levier et consolidées par intégration

globale dans les comptes Somfy. Chaque dette souscrite auprès des établissements de crédit est sans recours sur Somfy SA et conditionnée au respect de covenants déterminés contractuellement. Au 31 décembre 2011, Zurflüh-Feller respecte ses covenants. En revanche, Sirem et Cotherm ne respectent pas certains de leurs covenants à la clôture 2011. Cotherm a obtenu un *waiver* auprès des banques concernées au 31 décembre 2011, Sirem a vu sa dette reclassée en passif financier courant.

Au 31 décembre 2011, CIAT, détenue à 40 % et consolidée par mise en équivalence, respecte l'ensemble de ses covenants.

24. Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros		31/12/11	31/12/10
Passifs financiers*		161 075	190 887
Actifs financiers		73 519	67 876
- Créances obligataires non cotées**		65 307	58 110
- Prêts***		6 801	8 780
- Divers		1 411	986
Trésorerie et équivalents de trésorerie		71 845	86 993
ENDETTEMENT FINANCIER NET		15 711	36 019
ENDETTEMENT FINANCIER NET AVANT CRÉANCES OBLIGATAIRES NON COTÉES		81 018	94 129

(-) Excédent financier net

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et compléments de prix pour 40,3 M€ en 2011 et 40,5 M€ en 2010.

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (*mezzanine*) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 4,7 M€ en 2011 et 4,4 M€ en 2010. Au 31 décembre 2011, la créance s'élève à 62,8 M€.

Somfy SA a également souscrit à une obligation classique émises par Garen Automação pour 2,5 M€.

Les obligations convertibles sont exclues du calcul de l'endettement financier net.

*** Dont une avance à trois ans que Somfy SA a consenti à CIAT pour 5,0 M€ de nominal. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 0,1 M€ en 2011 et en 2010.

25. Instruments financiers inscrits au bilan

	Montant au 31/12/11	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Actifs détenus à des fins de transactions <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>
En milliers d'euros						
Actifs						
Actifs financiers non courants	217 399	85 199	132 200	-	-	-
Actifs financiers courants	1 997	1 997	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 845	68 293	-	3 552	-	-
Passifs						
Passifs financiers non courants	76 972	44 140	-	-	32 831	-
Instruments dérivés non courants	2 570	-	-	-	1 740	829
Passifs financiers courants	84 104	76 625	-	-	7 479	-
Instruments dérivés courants	1 646	-	-	-	1 540	106
En milliers d'euros						
	Montant au 31/12/10	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Actifs détenus à des fins de transactions <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>
Actifs						
Actifs financiers non courants	205 071	67 778	137 293	-	-	-
Actifs financiers courants	1 902	1 902	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 993	79 633	-	7 360	-	-
Passifs						
Passifs financiers non courants	104 542	64 010	-	-	40 532	-
Instruments dérivés non courants	3 210	-	-	-	1 955	1 255
Passifs financiers courants	86 345	86 345	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	1 506	-	-	-	1 073	433

La méthode d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers non courants (titres non consolidés) est expliquée dans la note 15. La juste valeur des instruments dérivés et des équivalents de trésorerie est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation de la juste valeur d'une catégorie à une autre sur l'exercice.

26. Gestion du risque

Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est essentiellement liée aux ventes intragroupes de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et aux achats libellés en devises.

Plus de 70 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé sur la zone Euro.

Les actifs libellés en devise étrangère représentent 12 % du total du bilan au 31 décembre 2011. Par conséquent, une variation des devises n'aura pas d'incidence significative sur le total du bilan.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

Au 31 décembre 2011, l'impact des couvertures efficaces dans les capitaux propres est de 5 K€ dans les capitaux propres (22 K€ nets d'impôts différés) et de -472 K€ dans le résultat (recyclage).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à -11 K€ au 31 décembre 2011 contre -429 K€ au 31 décembre 2010, soit un impact résultat de +418 K€.

31/12/11	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 718	969	2 686	- 338	Vente à terme
CAD	417	366	784	- 31	Vente à terme
CHF	1 527	6 884	8 411	124	Vente à terme
GBP	573	691	1 264	- 52	Vente à terme
HKD	1 518	749	2 267	-199	Vente à terme
ILS	568	1 207	1 775	-19	Vente à terme
JPY	117	-	117	-17	Vente à terme
KRW	780	759	1 539	-25	Contrat à terme sans livraison
PLN	3 414	-	3 414	169	Vente à terme
SEK	1 017	893	1 909	-46	Vente à terme
SGD	406	237	643	-23	Vente à terme
USD	3 751	9 186	12 937	-1 095	Vente à terme
	15 805	21 940	37 745	- 1 551	

31/12/10	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 656	5 260	6 916	- 733	Vente à terme
CAD	412	1 000	1 412	-26	Vente à terme
CHF	1 167	7 612	8 779	-735	Vente à terme
GBP	427	1 704	2 131	15	Vente à terme
HKD	1 013	764	1 777	54	Vente à terme
HUF	146	-	146	3	Vente à terme
JPY	1 017	501	1 518	-13	Vente à terme
KRW	-	887	887	-9	Contrat à terme sans livraison
PLN	1 634	1 877	3 511	4	Vente à terme
SEK	345	3 787	4 132	-165	Vente à terme
SGD	166	978	1 143	-25	Vente à terme
TRY	-	451	451	21	Vente à terme
USD	1 464	5 066	6 530	106	Vente à terme
	9 446	29 886	39 333	- 1 502	

Risque de taux d'intérêt

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 64,2 M€ au 31 décembre 2011 contre 64,1 M€ en 2010.

Les dettes contractées dans le cadre des LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles.

La juste valeur des swaps représente un passif net de 2 570 K€ en 2011 contre 3 210 K€ en 2010, soit un impact de + 425 K€ en résultat financier et de + 215 K€ en réserves.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-bails et des ouvertures de crédit moyen terme qui ont été sollicitées pour les acquisitions effectuées par Somfy Participations.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le Groupe dispose de lignes bancaires à moyen terme, confirmées et non tirées à ce jour.

Risque sur placements

Compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

Risque crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond aux valeurs brutes des actifs concernés.

27. Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés.

Le Groupe comptabilise ses écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves, selon la méthode prévue par la norme IAS 19 « Avantages au personnel - Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir ».

Au 31 décembre 2011, les écarts actuariels comptabilisés en réserves s'élevaient à -3 452 K€ (-5 439 K€ en dettes « engagements envers le personnel » et +1 987 K€ en impôts différés).

Les variations entre les exercices 2010 et 2011 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 DÉCEMBRE 2010	10 959	- 4 146	6 813	5 992	821
Charges nettes de l'exercice :	1 114	- 132	982	1 187	- 205
- Coût des services rendus et coût financier	1 114	-	1 114	1 114	-
- Rendement du fonds	-	- 132	- 132	- 132	-
- Étalement des écarts/des services passés	-	-	-	205	- 205
- Contributions payées par les participants	-	-	-	-	-
Cotisations versées	-	5	5	5	-
Prestations servies	- 145	124	- 21	- 21	-
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	- 66	33	- 33	- 34	1
Variations de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	23	- 23	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2011	11 885	- 4 139	7 746	7 129	617

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 DÉCEMBRE 2009	9 872	- 5 234	4 638	3 898	740
Charges nettes de l'exercice :	985	-150	835	995	-160
- <i>Coût des services rendus et coût financier</i>	985	-	985	985	-
- <i>Rendement du fonds</i>	-	-150	-150	-150	-
- <i>Étalement des écarts/des services passés</i>	-	-	-	160	-160
- <i>Contributions payées par les participants</i>	-	-	-	-	-
Cotisations versées	-	-200	-200	-200	-
Prestations servies	-987	982	-5	-5	-
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	1 400	105	1 505	1 264	241
Variations de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-311	351	40	40	-
31 DÉCEMBRE 2010	10 959	- 4 146	6 813	5 992	821

Indemnités de départ à la retraite – Autres

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2010	21 150	- 16 950	4 200	4 200
Charges nettes de l'exercice :	3 036	-1 996	1 040	1 040
- <i>Coût des services rendus et coût financier</i>	3 036	-	3 036	3 036
- <i>Rendement du fonds</i>	-	-1 981	-1 981	-1 981
- <i>Étalement des écarts</i>	-	-	-	-
- <i>Contributions payées par les participants</i>	-	-15	-15	-15
Cotisations versées	-	-958	-958	-958
Prestations servies	-760	442	-318	-318
Écarts actuariels générés	2 003	545	2 548	2 548
Variations de change	491	-224	267	267
Variation de périmètre	-	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2011	25 920	- 19 141	6 779	6 779

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2009	19 622	- 15 488	4 134	4 134
Charges nettes de l'exercice :	1 379	-530	849	849
- <i>Coût des services rendus et coût financier</i>	1 379	-	1 379	1 379
- <i>Rendement du fonds</i>	-	-436	-436	-436
- <i>Étalement des écarts</i>	-	-	-	-
- <i>Contributions payées par les participants</i>	-	-94	-94	-94
Cotisations versées	-	-955	-955	-955
Prestations servies	-898	495	-403	-403
Écarts actuariels générés	311	-80	231	231
Variations de change	736	-392	344	344
Variation de périmètre	-	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2010	21 150	- 16 950	4 200	4 200

Médailles du travail et Jubilé

En milliers d'euros	31/12/10	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/11
Dettes actuarielles	1 427	27	- 26	4	1 432

En milliers d'euros	31/12/09	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/10
Dettes actuarielles	1 261	243	- 25	- 52	1 427

TFR – Trattamento di Fine Rapporto

En milliers d'euros	31/12/10	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/11
Dettes	2 956	1 019	- 1 351	-	2 624

En milliers d'euros	31/12/09	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/10
Dettes	3 131	1 061	- 1 236	-	2 956

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 2 227 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Taux d'actualisation		
France	4,0 %	4,0 %
Allemagne	4,0 %	5,0 %
États-Unis	4,5 %	6,0 %
Autres	3,5 - 4,6 %	5,0 - 7,0 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	2,4 - 3,5 %	2,4 - 4,4 %
Allemagne	0,0 %	5,0 - 6,0 %
États-Unis	6,0 %	6,0 %
Autres	2,4 - 4,6 %	2,4 %
Augmentation future des salaires		
France	1,0 - 3,0 %	1,0 - 3,0 %
Allemagne	0,0 %	1,0 %
États-Unis	2,0 %	2,0 %
Autres	2,0 - 8,0 %	1,6 - 3,0 %

La sensibilité de l'engagement brut des indemnités de retraite à une variation de +1 %/-1 % du taux d'actualisation est respectivement de - 14,2 %/+ 17,9 %.

Le Droit Individuel à la Formation a donné lieu au 31 décembre 2011 à la comptabilisation d'une provision à hauteur de 938 K€. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 201 287 heures au 31 décembre 2011 contre 195 718 heures à la clôture de l'exercice 2010. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

28. Autres dettes

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dettes sociales	55 181	55 406
Dettes fiscales	9 594	9 208
Produits constatés d'avance	504	996
Fournisseurs d'immobilisations	3 806	819
Autres	7 053	6 416
TOTAL	76 138	72 845

Les autres dettes classées en « courant » sont des dettes à moins d'un an.

29. Paiements en actions

Selon IFRS 2, les stock-options sont évaluées à la valeur de marché lors de leur attribution, puis amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (quatre ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les deux plans concernés.

Au 31 décembre 2011, le coût représente 729 K€ et est comptabilisé en charges de personnel (329 K€ en 2010).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exerçables ajustées*	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Date limite de levée des options
31/03/06	9	36 200	6 157	185,00	31/03/14
02/04/08	97	29 550	26 150	155,00	31/01/14

* Ajustements suite à la séparation du groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2010 et 2011 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2011		2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	58 842	169,93	72 710	161,37
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées	- 21 122	180,74	- 711	125,05
Options exercées	- 5 413	182,78	- 13 157	125,05
OPTIONS NON EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	32 307	160,72	58 842	169,93
OPTIONS EXERÇABLES À FIN DE PÉRIODE	6 157	185,00	29 292	185,00

Au 31 décembre 2011, les plans non exercés sont les suivants :

Date des plans	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
31/03/06	185,00	6 157	821
02/04/08	155,00	26 150	762

30. Dividendes proposés

	31/12/11	31/12/10
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	356 583	233 231
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	5,20 €	5,20 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient entièrement libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

31. Détails du tableau de flux de trésorerie

31.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	84 919	66 974
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 993	67 872
Découverts bancaires	- 2 074	- 898
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	66 002	84 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 845	86 993
Découverts bancaires	- 5 843	- 2 074

32.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et ont varié de + 2,9 M€ au 31 décembre 2011 contre - 0,5 M€ en 2010.

Durant l'année 2011, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 44,9 M€.

31.3. Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Variation des stocks nets	- 17 990	- 10 964
Variation des clients nets	- 1 845	- 1 682
Variation des fournisseurs	1 931	2 451
Variation des autres créances et dettes	- 4 955	3 009
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 22 859	- 7 187

32. Engagements hors bilan

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Avals, cautions données	1 086	1 208
Intérêts sur emprunts restant à courir	7 522	10 034
Loyers restant à payer sur locations simples	22 919	21 404
Achats de cuivre à terme	6 496	5 337
Ventes de devises à terme	21 940	29 886
TOTAL	59 964	67 869

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Avals, cautions reçues, garanties de passif	24 990	20 609
Lignes de crédit non utilisées	89 718	145 661
TOTAL	114 708	166 270

Engagement de rachat complémentaire de titres portant sur des sociétés non consolidées par intégration globale

En 2008, Somfy Participations a pris une participation de 40 % dans le capital de CIAT. Concernant les 60 % résiduels, les actionnaires familiaux détiennent une option de vente activable du 2 mai 2012 jusqu'au 30 juin 2012. La valeur de rachat à la date d'exercice correspond au montant le plus élevé entre la moyenne des EBE des deux derniers exercices clôturés et l'EBE du dernier exercice clôturé, minoré du montant de la dette financière. De son côté, Somfy Participations détient une option d'achat activable du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 30 avril 2013.

Somfy Participations a pris, courant décembre 2011, une participation de 47,23 % du capital de Pellenc. S'agissant d'une opération de transmission actionnariale, l'accord prévoit, dans le cadre de promesses d'achat et de vente, l'acquisition par Somfy Participations de la totalité du capital d'ici 2015 sous réserve de l'atteinte de certains objectifs. M. Pellenc détient une option de vente exerçable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. De son côté, Somfy Participations détient une option d'achat exerçable du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

Somfy Activités a finalisé mi mai 2011 l'accord avec les actionnaires de la société Garen Automação qui lui donnera la possibilité d'en prendre à terme le contrôle. Cet accord s'est dans un premier temps traduit par la souscription par Somfy d'obligations émises par Garen pour 13,6 M€ (11,1 M€ en obligations convertibles et 2,5 M€ en obligations classiques). Une option d'achat respectivement de vente a été prévue au contrat à horizon 2016 et porte sur 100 % du capital.

33. Information relative à l'environnement

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

34. Information relative au personnel

34.1. Effectifs moyens

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2011, y compris les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet, est le suivant :

	31/12/11	31/12/10
Effectif moyen	7 824	5 472

35. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les co-entreprises ;
- les membres du Directoire et du Comité de Direction.

35.1. Transactions avec les entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Chiffre d'affaires	1 200	2 579
Autres produits	227	299
Achats de marchandises	1 729	1 850
Autres charges	7	34
Intérêts (produits)	5 734	4 427
Clients	1 937	2 249
Fournisseurs	357	491
Prêts	5 593	6 361
Intérêts courus	49	2
Prêts obligataires	76 411	58 110

35.2. Rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Avantages à court terme	1 748	1 818
Avantages postérieurs à l'emploi*	155	147
Paiement en actions	46	58

* Y compris le coût des services passés.

Le paiement en actions représente le coût des plans de stock-options de 2006 et 2008.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés au régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC SARL et dont deux membres du Directoire bénéficient.

36. Événements post-clôture

Somfy Activités a reçu fin février 2012 l'accord des autorités chinoises permettant d'acquérir 15 % supplémentaires dans la société chinoise LianDa, portant la participation de Somfy à 95 %.

37. Périmètre

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/11	% d'intérêt 31/12/11	% d'intérêt 31/12/10
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)	(mère)	(mère)
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
CMC SARL	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfybat SNC	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
SITEM SARL	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
PD Technology Ltd	Bradford (Angleterre)	-	-	100,00
Yorkshire Technology	Bradford (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Kléréo SARL	Montesson (France)	49,00	49,00	49,00
Somfy PTY Ltd	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Automation Services PTY	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Praha (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
SC Somfy SRL	Brasov (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Russie LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Latvia SIA	Riga (Lettonie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Bulgaria AD	Sofia (Bulgarie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Trezzano sul Naviglio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Automatismos Pujol SL	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Pujol Redutores de Velocidade LDA	Esmoriz (Portugal)	100,00	100,00	100,00
Sistemi Automatici Pujol SRL	Pavona (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (Etats-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Taiwan Co Ltd	Taipei (Taïwan)	100,00	100,00	100,00
Dooya China	Ningbo (China)	70,00	70,00	70,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/11	% d'intérêt 31/12/11	% d'intérêt 31/12/10
Somfy Co Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Somfy China Ltd	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
LianDa	Zhejiang (Chine)	80,00	80,00	80,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisation Ltd	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticalet Ltd Sti	Usküd (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy South Africa (PTY) Limited	Durban (Afrique du Sud)	100,00	100,00	100,00
Somfy Mexico SA DE CV	Edo de Mex. (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Poway (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Energy Eye	San Diego (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Simu SAS	Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	Galliera Bologna (Italie)	100,00	100,00	100,00
Overkiz SAS	Archamps (France)	80,00	80,00	80,00
SEM-T	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
DSG	Mouscron (Belgique)	100,00	100,00	100,00
TTMD SA	Genève (Suisse)	100,00	100,00	-
BFT Spa	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Automatismes BFT France SAS	Lyon (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	100,00	100,00	60,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Drazice (Croatie)	75,00	75,00	75,00
BFT Polska Sp.zoo	Warszawa (Pologne)	100,00	100,00	100,00
SACS SRL	Borgo Valsugana (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT US Inc.	Boca Raton (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	100,00
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Languedoc SAS	Nîmes (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Sud-Ouest SAS	Toulouse (France)	90,00	90,00	90,00
BFT Australie	Sydney (Australie)	100,00	100,00	100,00
BFT Czech Republic	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
BFT Piemonte	Dronero (Italie)	90,00	90,00	70,00
BFT France SAS	Marseille (France)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/11	% d'intérêt 31/12/11	% d'intérêt 31/12/10
O&O	Corregio (Italie)	90,00	90,00	90,00
O&O France Distribution	Aubagne (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Veneto	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT Autoferm Ouest SARL	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Anatolia	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
BFT Grèce	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
BFT Eire	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
BFT Gulf	Dubaï (Émirats Arabes Unis)	100,00	100,00	-
Cothem Participation SA	Vinay (France)	65,00	65,00	65,00
Cothem SAS	Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cothem Tunisie SARL	Ben Arous (Tunisie)	100,00	65,00	65,00
Cothem North America	Warwick (États-Unis)	90,00	58,50	58,50
Cothem UK	Suffolk (Angleterre)	100,00	65,00	65,00
Cothem SCI	Ben Arous (Tunisie)	100,00	65,00	65,00
NMP SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Holding SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Montage EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
CERF EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Financière Nouveau Monde SA	Miribel (France)	87,53	87,53	87,53
Sirem International SA	Miribel (France)	-	-	87,53
Sirem SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Aqua System Design SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sirem Immobilier SNC	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sodim	Pagny le Château (France)	100,00	87,53	87,53
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Gaviota Simbac SL	Sax Alicante (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Simbac Spa	Mezzago (Italie)	46,50	46,50	46,50
Gaviota Simbac Middle East Sal	Zouk Mosbeh (Liban)	23,25	23,25	23,25
Gaviota Simbac SL - Succursal EM Portugal	Vila Verde (Portugal)	46,50	46,50	46,50
Firstinnov	Montesson (France)	40,00	40,00	40,00
CIAT	Culoz (France)	40,00	40,00	40,00
Oxygen SARL (Astélie)	Lyon (France)	40,00	40,00	40,00
Axis	Darnetal (France)	40,00	40,00	40,00
Direction Marty Holding SA	Fumel (France)	-	-	34,00
Parquets Marty SAS	Cuzorn (France)	-	-	34,00
Parquets Marty Benelux	Nandrin (Belgique)	-	-	34,00
Parquets Marty Italia SARL	Cremona (Italie)	-	-	17,34
Pellenc	Pertuis (France)	47,23	47,23	-
STOR'M	Saint Clair de la Tour (France)	40,00	40,00	-

Comptes sociaux

I - Bilan au 31 décembre 2011

Bilan actif

En milliers d'euros	31/12/11 Net	31/12/10 Net
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	7	7
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	536 334	771 843
Total Actif immobilisé	536 341	771 850
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	-	-
Créances clients et comptes rattachés	445	531
Autres créances et comptes de régularisation	39 807	11 913
Valeurs mobilières de placement	51 588	37 536
Disponibilités	1 284	2 172
Total Actif circulant	93 125	52 153
TOTAL ACTIF	629 465	824 002

Bilan passif

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	328 295	552 524
Résultat	128 982	54 642
Total Capitaux propres	466 980	616 869
Provisions pour risques et charges	2 493	1 843
DETTES		
Emprunts et dettes financières	39 245	62 536
Fournisseurs et comptes rattachés	2 590	5 428
Autres dettes et comptes de régularisation	118 158	137 326
Total Dettes	159 993	205 290
TOTAL PASSIF	629 465	824 002

■ II – Compte de résultat au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Chiffre d'affaires net	2 126	3 759
Autres produits	681	615
Autres charges :	-10 149	-16 281
<i>Personnel</i>	-793	-557
<i>Impôts et taxes</i>	-962	-65
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	-8 394	-15 659
<i>Redevances payées</i>	-	-
Dotations/reprises aux amortissements et provisions	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 343	-11 908
Résultat financier	133 252	78 856
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	125 909	66 948
Résultat exceptionnel	-633	-12 612
RÉSULTAT AVANT IS	125 276	54 336
Impôt société	3 706	306
RÉSULTAT NET	128 982	54 642

■ III – Projet d'affectation du résultat exercice 2011

En euros	En euros
Origines	Affectation
Report à nouveau antérieur	Dividendes
1 185 730,00	40 751 360,00
Résultat de l'exercice	Réserve facultative
128 981 692,40	89 416 062,40
130 167 422,40	130 167 422,40

■ IV – Annexe aux documents comptables de Somfy SA

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

A. Événements significatifs de l'exercice

Somfy SA a acquis 40% de la société STOR'M, spécialisée dans la motorisation de portail, pour 0,3 M€.

Finalisation d'un accord avec les actionnaires de la société brésilienne **Garen Automação**, leader sud-américain des automatismes pour portes et portails. L'engagement de Somfy se traduit, dans un premier temps, uniquement par la souscription d'obligations convertibles et classiques émises par Garen pour respectivement 11,1 M€ et 2,5 M€. Les obligations convertibles, à horizon 2016, permettront éventuellement d'en prendre le contrôle.

Somfy SA a créé la société Provence Nouveau Monde, holding de reprise de la société Pellenc pour 54,2 M€.

Somfy SA a cédé début février 2011 à Assa Abloy sa participation de 32,95% dans le capital d'agta record. Le montant de la cession est de 109,8 M€, dont 101,1 M€ déjà encaissés, le solde de 8,7 M€ devant être réglé dans un délai maximum de deux ans. La plus-value nette de frais de 63,1 M€ a été comptabilisée en résultat financier sur la période.

Somfy SA a cédé sa participation dans la société Firstinnov sur le second semestre 2011.

Somfy SA a procédé à la cession de sa participation dans Babeau Seguin mi-décembre 2011 pour 6,5 M€. La plus-value comptabilisée en résultat financier ressort à 4,1 M€.

B. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2011 sont présentés conformément aux dispositions légales en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général et conformément aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Comme précisé dans l'annexe des comptes annuels des exercices précédents, Somfy SA avait historiquement opté pour la méthode d'évaluation par équivalence des sociétés contrôlées de manière exclusive. La société a décidé d'abandonner cette méthode dérogatoire pour revenir à la méthode dite du coût historique. Ce changement de méthode permettra d'assurer une homogénéité au sein de la chaîne de contrôle.

Ce changement de méthode a été appliqué de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2011 et a eu pour conséquence de minorer la situation nette d'ouverture de 239.3 M€ afin de ramener la valeur d'équivalence des titres de participation à leur valeur historique.

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est dorénavant comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture, le niveau de rentabilité, les perspectives d'avenir ou le cours de bourse pour les sociétés cotées.

Autres titres immobilisés et créances obligataires

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les intérêts exigibles sur créances obligataires sont capitalisés chaque fin d'exercice.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2011 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Au 31 décembre 2011, les valeurs mobilières de placement de 51,6 M€ se répartissent en :

- 63 M€ d'actions propres ;
- -11,4 M€ de provision pour dépréciation sur actions propres.

Actions propres

Conformément à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2011, les actions propres sont destinées à :

- être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ;
- assurer la liquidité de l'action Somfy et l'animation du marché secondaire ;
- la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissances externe ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces titres sont classés au compte 502 « Actions propres ». Le résultat des opérations de rachat de ces actions propres est donc comptabilisé dans le résultat financier.

Les actions propres destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans de stock-options ou d'actions gratuites sont valorisées plan par plan au plus bas du prix d'acquisition ou du prix d'exercice de l'option d'achat.

Les actions non encore affectées à des plans ou devenues caduques sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou du cours de Bourse à la clôture.

Les actions destinées à assurer la liquidité et l'animation du marché secondaire, ainsi que les actions acquises en vue de la conservation et la remise ultérieure à l'échange sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou du cours de Bourse à la clôture.

Plans d'options d'achats d'actions et attribution d'actions gratuites Somfy SA

Deux plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 16.

Par ailleurs, le Directoire de Somfy lors de sa réunion du 27/05/2011, a décidé l'attribution à cent trente quatre (134) bénéficiaires d'actions gratuites Somfy. L'acquisition de ces

actions gratuites est soumise à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

Créances rattachées à des participations et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et au regard de la probabilité de recouvrement de ces créances.

Lorsque la situation nette des participations devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Au 31 décembre 2011, les écarts de conversion « Actif » de 915 K€ et « Passif » de -610 K€ ont été classés respectivement dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position de change globale par devise sur les actifs et passifs existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurent au bilan pour leur valeur nette. Les intérêts courus sont rattachés au bilan aux emprunts concernés.

Au 31 décembre 2011, les covenants financiers sur les lignes de crédits consenties par les banques sont intégralement respectés.

Au 31 décembre 2011, les dettes financières de 36 M€ se répartissent en :

- 31 M€ de tirages sur lignes de crédit (la capacité restante de tirage s'élève à 111 M€) ;
- 2,5 M€ d'emprunts ;
- 2,3 M€ d'emprunts groupe.

Opérations de couverture de taux

Les charges et produits sur opérations de taux sont constatés en résultat à chaque échéance prévue dans les contrats.

À la clôture de l'exercice sont comptabilisés :

- les intérêts courus sur les opérations de couverture de taux ;
- la perte latente résultant de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers dont le caractère de couverture n'est pas démontré fait l'objet d'une provision pour risque de taux.

Éléments d'exploitation

Au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 2,1 M€, en baisse par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de -7,3 M€ contre -11,9 M€ en 2010, principalement en raison des dépenses liées aux acquisitions effectuées par Somfy SA en 2010.

Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 133,3 M€ contre 78,9 M€ en 2010.

La hausse du résultat financier s'explique par la constatation de plus-values de cession de titres de participation pour 68 M€ (agta record pour 64,1 M€ et 3,9 M€ pour Financière Performance), l'augmentation des dividendes perçus sur la période (+6,4 M€), une dotation aux provisions pour dépréciation des actions propres non attribuées destinées aux plans de stock-options en lien avec la baisse du cours de Somfy SA (-7,9 M€).

De plus 17,7 M€ de provisions sur titres de participation ont été constatées sur la période.

De plus, les intérêts liés aux dettes bancaires sont en baisse suite à la diminution de l'endettement et sont largement compensés par les intérêts sur les prêts obligataires (mezzanine) que Somfy SA a accordés à CIAT et à Financière Nouveau Monde et Garen.

Éléments exceptionnels

Le résultat exceptionnel est de -0,6 M€, il se compose principalement des charges liées à la revitalisation du bassin de l'emploi de Spirel cédée en 2010.

Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 128,9 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 3,7 M€.

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 exercices, jusqu'au 31 décembre 2011. Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives de 5 ans.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2011, par application de la convention, ce produit s'élève à 3,7 M€.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

C. Notes

Note 1 : Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/10	Augmen- tations	Diminutions	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/11
Immobilisations incorporelles	215	-	-	-	-	215
Immobilisations corporelles	2	-	-	-	-	2
Immobilisations financières	780 860	181 964	-156 018	-	-239 306	567 500
Titres de participation	593 148	158 572	-51 385	-	-239 306	461 030
Créances rattachées à des participations	122 005	3 280	-103 793	-	-	21 492
Autres immobilisations financières	2 407	991	-840	-	-	2 558
Emprunts obligataires émis	63 301	19 120	-	-	-	82 421
	781 077	181 964	-156 018	-	-239 306	567 717

L'augmentation des immobilisations financières est due à des prises de participations pour 0,3 M€, à des augmentations de capital pour 157,6 M€ (dont 103 M€ d'incorporation de créances).

L'augmentation des autres immobilisations financières est due aux intérêts capitalisés sur les emprunts obligataires au profit des sociétés acquises en LBO ainsi que la souscription à des nouveaux emprunts obligataires convertibles et non convertibles pour 14 M€.

Les autres mouvements correspondent au solde du compte de mise en équivalence que nous avons repris du fait du changement de méthode.

Note 2 : Amortissements

En milliers d'euros	Montant 31/12/10	Dotations	Reprises	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/11
Immobilisations incorporelles	208	-	-	-	-	208
Concessions, brevets, licences	208	-	-	-	-	208
Immobilisations corporelles	2	-	-	-	-	2
	210	-	-	-	-	210

Événements postérieurs

La société a procédé à l'augmentation de capital de Provence Nouveau Monde de 9,6 M€ suite au rachat par cette société de 7,11 % du capital de Pellenc, ce qui porte leur participation dans cette société à 47,23 %.

Somfy SA a reçu fin février l'accord des autorités chinoises autorisant l'acquisition de 15 % des titres LianDa pour 1,5 M€ ce qui porte notre participation à 95 %.

Identité de la société consolidante

Il s'agit de la société JPJ-S.

Note 3 : Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant 31/12/10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/11
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 843	1 416	- 766	-	-	-	2 493
Provisions pour dépréciation	15 680	37 661	- 6 775	- 327	-	-	46 239
Sur immobilisations financières	9 017	25 326	- 2 850	- 327	-	-	31 166
Sur créances diverses	3 163	970	- 500	-	-	-	3 633
Sur valeurs mobilières de placement	3 500	11 365	- 3 425	-	-	-	11 440
	17 523	39 076	- 7 541	- 327	-	-	48 731

Note 4 : État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	21 492	17 422	4 070
Autres immobilisations financières	2 558	50	2 508
Emprunts obligataires émis	82 421	-	82 421
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	445	445	-
Créances diverses*	37 340	28 582	8 758
Charges constatées d'avance et écart de conversion	2 467	2 467	-
	146 723	48 967	97 756

* Dont comptes courants intragroupe à hauteur de 14 486 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 5 : État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	Plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 245	39 245	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 590	2 590	-	-
Autres dettes*	117 549	117 549	-	-
Produits constatés d'avance et écart de conversion	610	610	-	-
	159 993	159 993	-	-

* Dont comptes courants intragroupe à hauteur de 106 177 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe ainsi que des dettes fiscales et sociales pour 10 535 K€.

Note 6 : Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En milliers d'euros	
Participations	461 030
Créances rattachées à des participations	21 492
Emprunts obligataires émis	68 834
Emprunts et dettes financières	2 334
Produits financiers (intérêts et dividendes)	99 337
Charges financières (intérêts)	- 787
Créances	14 480
Dettes	116 597

Note 7 : Variation des Capitaux Propres

En milliers d'euros	Solde au 31/12/10 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/10	Variations exercice 2011	Solde au 31/12/11 avant affectation des résultats	Projet d'affectation résultats 2011	Solde au 31/12/11 après affectation des résultats
Capital	7 837	-	-	7 837	-	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Écart de réévaluation	245 234	-	- 239 306	5 929	-	5 929
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	305 307	15 083	-	320 390	89 416	409 806
Report à nouveau	1 192	- 1 192	1 186	1 186	- 1 186	-
Résultat	54 642	- 54 642	128 982	128 982	- 128 982	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
	616 869	- 40 751	- 109 138	466 981	- 40 751	426 229
	Variation					
CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION	576 118	-	- 149 890	-	-	426 229

Note 8 : Produits à recevoir

En milliers d'euros

Dividendes	793
Intérêts courus sur comptes financiers, DAT	92
État, impôts et taxes	14 357
Autres	-

Note 9 : Charges à payer

En milliers d'euros

Intérêts courus sur emprunts	52
Fournisseurs, factures non parvenues	1 687
Personnel, organismes sociaux, État, impôts et taxes	97
Divers*	291
Jetons de présence	1

* Dont revitalisation emploi de 251 K€.

Note 10 : Composition du capital

En euros	Nombre de titres	Valeur nominale
Actions		
Situation au début de l'exercice	7 836 800	1,0
Situation en fin d'exercice	7 836 800	1,0
Obligations convertibles et titres similaires	-	-

Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros

Production vendue de services France	1 264
Production vendue de services UE	508
Production vendue de services hors UE	354
TOTAL	2 126

Note 12 : Engagements financiers

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Avals, cautions reçus	1 433	1 215
Lignes de crédit non utilisées	79 871	137 500
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	81 304	138 715

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Avals, cautions donnés	2 197	5 655
Intérêts sur emprunts restant à courir	11	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	2 208	5 655

Note 13 : Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	-
--	---

Note 14 : Rémunérations attribuées aux dirigeants

En milliers d'euros

Rémunérations allouées	
- aux membres des organes de direction	220
- aux membres des organes de surveillance	90
Engagements de retraites souscrits	N/A

Note 15 : Effectif au 31 décembre 2011

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6	2	8

Note 16 : Stock-options et actions gratuites au 31 décembre 2011

Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe (en euros)

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Date limite de levée des options
31/03/2006	9	36 200	6 157	185,00	31/03/2014
02/04/2008	97	29 550	26 150	155,00	31/01/2014

Situation des options non exercées

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)	Date d'échéance des plans
31/03/2006	185,00	6 157	821	31/03/2014
02/04/2008	155,00	26 150	762	31/03/2014

Mouvements sur les plans d'options

	2011		2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	58 842	169,93	72 710	161,37
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées	- 21 122	180,74	- 711	125,05
Options exercées	- 5 413	182,78	- 13 157	125,05
OPTIONS NON EXERCÉES FIN DE PÉRIODE	32 307	160,72	58 842	169,93
OPTIONS EXERÇABLES FIN DE PÉRIODE	6 157	185,00	29 292	185,00

Plans d'actions gratuites

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Valorisation	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Actions annulées	Actions exercées	Nombre d'actions restant à exercer au 31/12/2011
27/05/2011	134	9 354	191,17	03/06/2013	07/06/2015	- 203	-	9 151

Le plan du 27 mai 2011 est soumis à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

Note 17 : Actions propres

En milliers d'euros		31/12/10	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/11
Stock-options et AGA	K Euros	39 196	1 948	- 425	-	40 719
	<i>nombre</i>	232 563	11 653	- 5 413	-	238 803
Contrat de liquidité	K Euros	107	1 278	- 430	-	954
	<i>nombre</i>	668	7 259	- 2 401	-	5 526
Conservation en vue d'opérations de croissance externe	K Euros	-	21 279	-	-	21 279
	<i>nombre</i>	-	112 254	-	-	112 254
Auto-détention	K Euros	-	-	-	-	-
	<i>nombre</i>	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIONS PROPRES	K Euros	39 303	24 504	- 855	-	62 952
	<i>nombre</i>	233 231	131 166	- 7 814	-	356 583

Note 18 : Liste des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale

Somfy SA	Tête de Groupe	Cluses
Somfy SAS		Cluses
Simu SAS		Gray
CMC SARL		Cluses
Domis SA		Rumilly
NMP SAS		Cluses
Automatismes BFT France SAS		Lyon
BFT Languedoc SAS		Nîmes
SEM-T		Cluses
Zurflüh-Feller Holding SAS		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller SAS		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller Montage EURL		Autechaux Roide
MSD EURL		Autechaux Roide
CERF EURL		Autechaux Roide

Note 19 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Résultat	Impôt		
		Base	Taux	Montant
1. Résultat courant				
Résultat de l'exercice	125 909	125 909		45 453
Ajustements fiscaux				
- plus ou moins-values à long terme				
- revenus de titres de participation		- 88 767		- 32 045
- autres		- 45 007		- 16 248
<i>Impôt théorique</i>		- 7 865	36,1 %	- 2 839
2. Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	- 633	- 633		- 228
Ajustements fiscaux				
- plus ou moins-values à long terme				
- déductions		- 610		- 220
- réintégrations		135		49
<i>Impôt théorique</i>		- 1 108	36,1 %	- 400
Impôt théorique total		- 8 973		- 3 239
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal				11 168
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal				- 7 462
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements, ...				
RÉSULTAT NET				128 982

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	125 909	2 839	128 748
Résultat exceptionnel	- 633	400	- 233
	125 276	3 239	128 515
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal			- 7 462
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal			11 168
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements, ...			
Impôt théorique			- 3 239
RÉSULTAT NET			128 981

Note 20 : Liste des filiales et des participations

	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
<i>En milliers d'euros</i>						
<i>Filiales (34 % au moins du capital détenu par la société)</i>						
Cothem	8 000	7 753	64,99 %	2 107	-	2 183
DSG	4 250	185	99,90 %	188	-	-
Somfy SAS	20 000	70 695	100,00 %	25 765	357 417	100
CMC SARL	8	549	100,00 %	167	-	-
Somfybat	6 830	7 146	100,00 %	1 526	-	-
Somfy Ltd	146	1 114	100,00 %	-107	8 939	-
Somfy PTY Limited	306	3 504	100,00 %	455	10 069	-
Somfy N.V.	348	59	100,00 %	870	22 519	-
Somfy Brasil Ltda	102	2 076	99,62 %	-265	7 832	-
Somfy GmbH	1 500	8 108	100,00 %	4 836	115 396	350
Somfy Kft	1 236	-878	100,00 %	-333	2 238	-
Somfy SPOL SRO	177	2 158	100,00 %	795	7 294	-
Somfy Sp.Zoo	132	972	100,00 %	194	13 191	-
Somfy Roumanie	307	-190	100,00 %	-18	642	-
Somfy JOO	314	3 398	100,00 %	183	5 891	-
i-Blind	3 321	-3 421	100,00 %	-26	3 496	-
Somfy Italia	2 000	22 741	95,00 %	1 388	18 976	-
Somfy Espana SA	93 100	4 661	100,00 %	3 848	15 967	3 000
Somfy Systems Inc.	8 786	11 830	100,00 %	-255	40 781	-
Somfy AG	30	2 916	100,00 %	3 193	20 097	-
Somfy AB	71	1 572	100,00 %	273	13 482	-
Somfy PTE Ltd	533	1 162	100,00 %	1 018	4 555	-
Somfy Co Ltd	195	701	100,00 %	232	6 145	-
LianDa	6 960	-10 357	80,00 %	-5 166	7 553	-
Somfy Middle East Co Ltd	72	11 194	100,00 %	2 527	21 982	-
Somfy Mexico SA DE CV	27	1 182	99,75 %	3	3 373	-
Somfy K.K.	205	1 917	100,00 %	1 014	10 536	-
Promofi BV	91	-30 431	100,00 %	41 499	-	41 500
Simu SAS	5 000	10 153	100,00 %	5 299	63 141	250
Somfy ULC Canada	904	1 573	100,00 %	856	5 559	-
Gaviota	4 548	22 834	46,50 %	1 403	42 855	-
NMP SAS	29 601	1 564	100,00 %	3 778	-	4 400
Yorkshire Technology Ltd & Control	439	1 758	100,00 %	179	2 720	-
CIAT Group	84 340	-21 580	40,00 %	2 749	-	7 791
Financière Nouveau Monde	14 187	-1 558	87,53 %	937	-	881
Arve Finance	2 500	11	40,00 %	81	-	180

	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
En milliers d'euros						
Somfy SIA	519	12	100,00 %	-82	1 035	-
Oxygen	1 646	-810	40,00 %	-20	858	-
Somfy Pty Limited Afrique du Sud	244	-167	100,00 %	-	199	-
Axis	399	-180	39,97 %	-10	974	-
Direction Marty Holding SA	831	-942	34,00 %	-906	-	-
Kléréo	1 020	-1 449	80,00 %	-1 332	383	-
Somfy Colombie	29	-1	100,00 %	-76	-	-
Domis	1 535	87	99,99 %	888	6 256	-
Somfy Russie	265	-219	100,00 %	-285	4 607	-
Sisa Automation	249	2 354	100,00 %	919	7 206	-
Somfy Turkey	832	-269	99,85 %	134	4 893	-
Asian Capital	108 538	8 398	100,00 %	-733	-	-
Somfy Maroc	196	187	100,00 %	138	3 174	-
Somfy Hellas	750	2 402	100,00 %	-180	7 114	-
Somfy India	613	349	99,99 %	-89	1 884	-
Somfy Bulgarie	102	-	99,90 %	-40	285	-
STOR'M	8	229	40,00 %	82	-	-
Somfy Thaïlande	306	11	99,96 %	-1	-	-
Provence Nouveau Monde	54 153	-	100,00 %	-863	-	-
Somfy Ukraine	321	23	100,00 %	-27	-	-

En milliers d'euros

Prêts et avances consentis aux sociétés ci-dessus et non encore remboursés	16 588
Montant des cautions et avals donnés aux sociétés ci-dessus	1 471
Dividendes des sociétés ci-dessus versés au cours de l'exercice	88 507

Note 21 : Inventaires des titres de participations au 31 décembre 2011

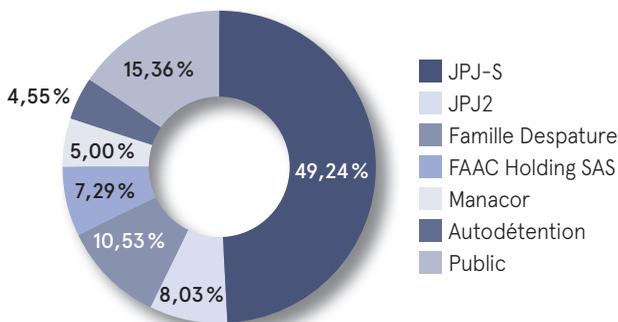
En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1. Titres de participation			
29 995 titres DSG	4 218	4 218	-
119 994 titres Vimart	63	23	-
1 000 000 titres Somfy SAS	8 286	8 286	-
30 000 titres Somfy GmbH	4 555	4 555	-
3 000 titres Somfy AB	534	534	-
394 titres Promofi BV	1 084	1 084	-
230 titres Somfy Systems Inc.	10 167	10 167	-
1 900 000 titres Somfy Italia SRL	2 271	2 271	-
45 titres Somfy AG	152	152	-
660 titres Somfy K.K.	194	194	-
35 000 titres Somfy Espana SA	93 161	93 161	-
13 995 titres Somfy N.V.	334	334	-
35 999 titres Somfy Middle East Co Ltd	72	72	-
100 000 titres Somfy Ltd	144	144	-
499 999 titres Somfy PTY Limited	350	350	-
80 000 titres Somfy JOO	460	460	-
1 100 000 titres Somfy PTE Ltd	514	514	-
500 titres CMC SARL	8	8	-
2 099 990 titres Somfy Co Ltd	213	213	-
676 titres Somfy SPOL	1 012	1 012	-
7 570 titres Somfy Sp.Zoo	1 423	1 423	-
1 titre Somfy Kft	1 240	26	-
399 titres Somfy Mexico SA DE CV	44	44	-
269 000 titres Somfy Brasil Ltda	149	149	-
250 000 titres Simu SAS	23 937	23 937	-
51 000 titres FAAC SPA	17 373	17 373	-
3 424 299 titres Somfy India	624	624	-
544 titres Gaviota	22 157	20 151	-
426 825 titres i-Blind	3 207	-	-
44 000 titres LianDa	5 821	-	-
51 994 titres Cotherm Participation	5 200	5 200	-
124 274 titres Somfy SRL Roumanie	311	137	-
100 000 titres Somfy ULC Canada	333	333	-
700 titres Yorkshire Technology Ltd et Control	2 230	800	-
2 932 600 titres NMP SAS	29 326	29 326	-
33 600 000 titres CIAT Group	33 770	27 970	-
7 294 996 titres Financière Nouveau Monde	7 295	4 182	-
1 000 000 titres Arve Finance	1 000	1 000	-

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
3 663 titres Somfy SIA	822	49	-
3 065 titres Oxygen	1 600	204	-
2 600 000 titres Somfy PTY Afrique du Sud	231	231	-
333 titres Axis	350	350	-
816 000 titres Kléréo	816	-	-
18 030 titres Direction Marty Holding SA	796	-	-
75 000 titres ZF Plus	75	75	-
1 000 titres Somfy Colombie	30	30	-
2 499 999 titres Somfy Hellas	750	750	-
22 000 titres Somfy Maroc	202	202	-
85 825 titres Domis	3 068	3 068	-
1 titre Somfy Russie	300	300	-
14 000 000 titres Sisa Automation	270	270	-
16 776 titres Somfy Turquie	875	875	-
1 175 891 titres Asian Capital	102 133	102 133	-
999 titres Somfy Bulgarie	102	102	-
200 titres STOR'M	308	308	-
10 000 titres Somfy Thaïlande	304	304	-
541 534 titres Provence Nouveau Monde	54 153	54 153	-
1 titre Somfy Ukraine	330	330	-
379 449 titres Somfybat	10 280	10 280	-
	461 029	434 443	-

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-
3. Valeurs mobilières de placement			
Actions Propres	62 952	51 588	54 165
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
	62 952	51 588	54 165

Relation Actionnaires

Répartition du capital en %



Capital

Le capital au 31 décembre 2011 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2011 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 356 583 actions Somfy SA au 31 décembre 2011.

Dividende net par action, en euros

31/12/09	4,80
31/12/10	5,20
31/12/11	5,20

Résultat net par action, en euros

31/12/09	11,65
31/12/10	12,55
31/12/11	21,47

Cotation

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Contrat

Somfy SA a conclu le 6 décembre 2005, un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities.

Calendrier financier 2012

- 20 janvier :** Publication du chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2011
- 27 février :** Conseil de Surveillance
- 28 février :** Réunion d'Information Financière Résultats année 2011
- 20 avril :** Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012
- 24 avril :** Publication des comptes consolidés de l'année 2011
- 15 mai :** Conseil de Surveillance
- 15 mai :** Assemblée Générale
- 20 juillet :** Publication du chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2012
- 30 août :** Conseil de Surveillance
- 31 août :** Publication des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2012
- 31 août :** Publication des résultats semestriels et conférence téléphonique
- 19 octobre :** Publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2012
- 14 novembre :** Conseil de Surveillance

Organisation

Conseil de Surveillance

Président : Jean-Bernard GUILLEBERT

Vice-Président : Jean DESPATURE

Membres : Martine CHARBONNIER

Jean DESPATURE

Victor DESPATURE

Jean-Bernard GUILLEBERT

Xavier LEURENT

Valérie PILCER

Anthony STAHL

Comité d'audit

Jean-Bernard GUILLEBERT

Martine CHARBONNIER

Victor DESPATURE

Valérie PILCER

Comité de rémunérations

Jean-Bernard GUILLEBERT

Victor DESPATURE

Directoire

Président : Paul Georges DESPATURE

Directeur Général Somfy Activités : Jean-Philippe DEMAËL

Directeur Général Somfy Participations : Wilfrid LE NAOUR

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES

LEDOUBLE SA

Responsable de l'information

Pierre RIBEIRO

Directeur des Opérations Financières Groupe

Téléphone : +33 (0)4 50 40 48 49

Fax : +33 (0)4 50 40 19 61

E-mail : pribeiro@dsgsomfy.com

www.somfyfinance.com

Documents juridiques

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à l'évaluation des titres de participation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la clôture. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés Somfy S.A.S., Simu S.A.S., C.M.C. S.A.R.L., Domis S.A., SEM-T S.A.S., NMP S.A.S., Zurflüh-Feller S.A.S., Zurflüh-Feller Holding S.A.S., Zurflüh-Feller Montage E.U.R.L., CERF E.U.R.L., MSD E.U.R.L., Automatismes BFT France S.A.S. et BFT Languedoc S.A.S.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

Votre Société a autorisé la signature d'un avenant à la convention fiscale du 28 juin 2002, pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, pour laquelle votre Société est à la tête du périmètre d'intégration. Cette convention d'intégration fiscale s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé un produit de 3 705 829 € au cours de l'exercice.

2. Avec la société C.M.C.

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux salariés de la société C.M.C., membre du comité de direction et ayant une ancienneté de quinze ans, mis en place en 2006 et modifié par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009.

Modalités

Ce contrat accorde un droit aléatoire à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire de référence multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne des trois meilleures années de rémunération limitées à dix Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS), hors primes exceptionnelles, intéressement et participation, et après application des coefficients de revalorisation des salaires et cotisations définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée par votre Société au cours de l'exercice.

3. Avec la société DSG

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux cadres de direction et aux cadres supérieurs de la société DSG, ayant une ancienneté de quinze ans, modifié par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009.

Modalités

Depuis la mise en place en 2006 du contrat de retraite C.M.C., le régime de retraite de la société DSG a été fermé et n'accepte plus de nouveaux participants. Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite différentielle qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire. Concernant le

Président du Directoire, qui dispose de l'ancienneté maximale, l'engagement correspond à la différence entre 50 % du salaire de référence et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires. Le salaire de référence est la moyenne des trois meilleures années de rémunération hors primes exceptionnelles, intéressement et participation, et après application des coefficients de revalorisation des salaires et cotisations définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Afin de renforcer la limitation des engagements de la Société, la retraite maximale servie est elle-même plafonnée à la valeur maxi de quinze Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS).

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée par votre Société au cours de l'exercice.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Somfy S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les notes D), H) et 13) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre Société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la Société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre Société ou des sociétés qui lui sont liées et/ou des mandataires sociaux de votre Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés ou salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 500 000 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de

Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre donné dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Paris et Lyon, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

■ Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2011, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 952,4 M€ soit une hausse de +11,7 % en termes réels et de +4,9 % à données comparables.

Somfy Activités a réalisé un chiffre d'affaires de 842,8 M€, en progression de +12,8 % à données réelles et de +5,0 % à données comparables. Plusieurs zones ont clôturé l'exercice en nette progression, malgré un fléchissement sur la seconde partie de l'année. C'est le cas de l'Europe de l'Est et du Centre, de l'Allemagne, de la France et des Amériques. Les autres zones ont clôturé sur des notes plus contrastées. L'Asie-Pacifique a ainsi subi des catastrophes naturelles durant l'année, l'Europe du Nord et l'Europe du Sud ont souffert de la crise économique.

De son côté, Somfy Participations enregistre un chiffre d'affaires de 112,5 M€, en augmentation de +4,9 % à données réelles et de +5,0 % à données comparables. Les trois sociétés intégrées globalement ont progressé, à données comparables, sur l'exercice. Cotherm a terminé sur un rythme soutenu et compensé ainsi largement le tassement enregistré en début d'année. Les deux autres, Sirem et Zurflüh-Feller, se sont repliées en fin d'année, mais ont clôturé l'exercice en croissance sensible.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est passé de 138,6 à 124,7 M€ sur l'exercice (-10,1 %). Il représente 13,1 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant de Somfy Activités s'est élevé à 118,2 M€ (-7,7 %). Son recul s'explique en partie par les surcoûts de production liés au renchérissement des matières premières et aux perturbations de début d'année du site tunisien. Il provient également des efforts importants

réalisés au cours de l'exercice, destinés à mettre en œuvre la stratégie de croissance (renforcement des équipes commerciales, en particulier sur les marchés émergents, intensification de la R&D...).

Le résultat opérationnel courant de Somfy Participations est ressorti à 6,6 M€ (-38,2 %). Il se décompose en 10,2 M€ (-23,3 %) pour la contribution des sociétés consolidées globalement et 3,6 M€ pour les charges de structure (coûts d'acquisition,...). Sa baisse s'explique essentiellement par la hausse des prix des matières premières et dans une moindre mesure par l'augmentation des frais de sous-traitance (recours transitoire à des prestataires extérieurs).

Le résultat net de l'ensemble consolidé est passé de 96,2 à 161,4 M€ (+67,9 %). Il comprend des charges non courantes, notamment la dépréciation des survaleurs d'O&O et de Sirem, un résultat financier en forte progression suite à la plus-value de cession de la participation dans agta record et une contribution des sociétés mises en équivalence en amélioration sensible du fait du redressement de CIAT.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 15,7 M€ à fin décembre, soit 1,9 % des capitaux propres. Il est majoré des compléments de prix sur acquisitions et des dettes attachées aux options concédées aux actionnaires minoritaires des sociétés consolidées par intégration globale. Il est minoré des créances obligataires, non cotées, émises par certaines participations ou sociétés proches.

Sur cette base, le Directoire propose la distribution d'un dividende net unitaire de 5,20 €.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et à recourir aux mécanismes d'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012

Partie ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 128 981 692,40 €.

Seconde résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 160 613 000 €.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 suivante :

Origine

– Bénéfice de l'exercice	128 981 692,40 €
– Report à nouveau	1 185 730,00 €

Affectation

– Réserve facultative	89 416 062,40 €
– Dividendes	40 751 360,00 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 5,20 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 31 mai 2012.

Le paiement des dividendes sera effectué le 5 juin 2012.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	36 394 838,40 €* soit 4,80 € par action	–	–
2009	36 425 068,80 €* soit 4,80 € par action	–	–
2010	39 565 630,00 €* soit 5,20 € par action	–	–

* Compte tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

Quatrième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle, conclue au cours de l'exercice 2011, de la nature de celles visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce.

Cinquième résolution

Nomination de Monsieur Michel ROLLIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Michel ROLLIER, résidant 16A Cours Sablon à Clermont-Ferrand (63000), en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plu-

sieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 2011 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 250 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 195 920 000 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Partie extraordinaire

Septième résolution

Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 14 mai 2014, la durée de validité de la présente autorisation.
3. Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Huitième résolution

Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation ;

- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la Société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce,
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce ;
- décide que le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1,5 % du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de l'autorisation qui suit ;
- décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément à l'article L. 225-177 alinéa 4 et à l'article L. 225-179 alinéa 2 du Code de Commerce et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action sur Euronext Paris pendant les vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties ;
- décide qu'aucune option ne pourra être consentie pendant les périodes définies à l'article L. 225-177 du Code de Commerce ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de Commerce,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six ans, à compter de leur date d'attribution,
 - prévoir le cas échéant la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes ou formalités et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution

Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires existantes de la Société, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 1,5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer, le cas échéant, les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;

- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires ;
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

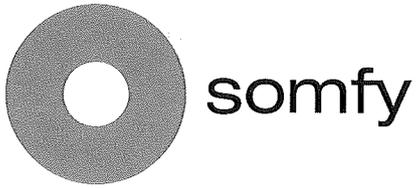
1. Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires en numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 500 000 €, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Cluses, le 17 février 2012

Paul Georges DESPATURE
Président du Directoire de Somfy SA

SOMFY SA

Bureaux : 13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - Fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - Fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Annecy 476 980 362

Réalisation : Explorations

Crédit photos : Arnaud Childéric

La brochure papier est imprimée avec des encres végétales, sur du papier issu de sources responsables.

Imprimeur certifié Imprim'vert (label relatif au tri et au traitement des déchets).

Explorations 

SOMFY SA
50 AVENUE DU NOUVEAU-MONDE
BP 152 - 74307 CLUSES CEDEX - FRANCE
TÉL.: +33 (0) 4 50 96 70 00
www.somfy.com

